



**Rapport
annuel
31/12/2019**

UP+ERGY
POWER SOLUTIONS EXPERTS

SOMMAIRE

1. PANORAMA 2019	5
2. GOUVERNANCE	6
2.1 Le fonctionnement	6
2.1.1 Organigramme juridique et périmètre de consolidation	6
2.1.2 Relations mères-filiales.....	6
2.1.3 Code de Gouvernement d'Entreprise	6
2.1.4 Le Conseil d'Administration au 31/12/2019	9
2.1.5 Nomination et missions du Président du Conseil d'Administration	11
2.1.6 Administrateurs indépendants	12
2.1.7 Accès à l'information des administrateurs.....	12
2.1.8 Règlement intérieur	12
2.1.9 Conseil d'Administration tenus en 2019	12
2.1.10 Conventions.....	12
2.1.11 Intérêts des dirigeants.....	12
2.2 Les comités mis en place par le Conseil d'Administration.....	13
2.2.1 Comité d'Audit, comité des rémunérations et comité de sélection et de nomination	13
2.2.2 Comité Exécutif	13
2.3 Rémunération des mandataires sociaux, administrateurs et autres dirigeants.....	13
2.3.1 Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées aux mandataires sociaux.....	13
2.3.2 Jetons de présence	13
2.3.3 Options de souscription & d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social	13
2.3.4 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque mandataire social	14
2.3.5 Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social.....	14
2.3.6 Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social	14
2.3.7 Précisions complémentaires relatives aux rémunérations des mandataires sociaux	14
3. LA DEMARCHE RSE CHEZ UPERGY	15
3.1 UPERGY adhère aux 10 principes du pacte mondial des nations unis et de l'organisation internationale du travail (OIT).....	15
3.2 Management de l'environnement	15
3.2.1 Pollution et gestion des déchets	16
3.2.2 Utilisation durable des ressources	16
3.3 Responsabilité Sociale	18
3.3.1 Evolution des ressources humaines	18
3.3.2 Organisation du travail	19
3.3.3 Relation sociales	20
3.3.4 Santé et Sécurité des hommes au travail	21
3.3.5 Formation	21
3.3.6 Egalité de traitement.....	21
3.4 Engagement sociétal en faveur du développement durable	21
3.4.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	21
3.4.2 Relation fournisseur.....	21
3.5 Qualité et satisfaction Client.....	22
3.5.1 Certification ISO 9001	22
3.5.2 Démarche Qualité	22
3.6 Gaïa-Index	23
4. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31/12/2019	24
4.1 Bilan consolidé	24
4.2 Compte de résultat consolidé.....	25
4.3 Tableau de flux de trésorerie consolidé.....	26
4.4 Tableau des soldes intermédiaires de gestion	27
5. PRINCIPES COMPTABLES ET NOTES ANNEXES	28
5.1 Périmètre de consolidation	28
5.2 Faits marquants.....	29
5.3 Dividendes	29
5.4 Actions propres	29

5.5	Principes Comptables et méthodes d'évaluation	29
5.6	Permanence des méthodes	29
5.7	Ecarts d'acquisition	30
5.8	Ecarts de conversion	30
5.9	Immobilisations incorporelles	31
5.10	Immobilisations corporelles	31
5.11	Immobilisations financières	31
5.12	Stocks	31
5.13	Clients et autres Créances	31
5.14	Disponibilités et valeurs mobilières de placement	31
5.15	Imposition différée	31
5.16	Engagement en matière de retraite	32
6.	PRINCIPAUX POSTES DU BILAN.....	33
6.1	Immobilisations incorporelles	33
6.2	Immobilisations corporelles	33
6.3	Immobilisations financières	34
6.4	Participation mise en équivalence	34
6.5	Actifs circulants	34
6.6	Provisions.....	35
6.7	Variation des capitaux propres consolidés	35
6.8	Passage du résultat social au résultat consolidé	36
6.9	Emprunts et dettes financières	36
6.10	Autres dettes et comptes de régularisation.....	36
7.	PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	37
7.1	Chiffre d'affaires	37
7.2	Ventilation des effectifs et charges de personnel	37
7.3	Dotations aux amortissements et aux provisions	38
7.4	Résultat d'exploitation	38
7.5	Résultat financier	38
7.6	Résultat exceptionnel	39
7.7	Impôts sur les sociétés.....	39
7.8	Rémunérations des dirigeants	39
7.9	Evénements postérieur à la clôture.....	40
7.10	Engagements hors bilan	40
7.11	Transactions entre les parties liées.....	40
7.12	Honoraires des contrôleurs légaux	40
8.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES 2019.....	41
9.	COMPTES ANNUELS SOCIAUX UPERGY RELATIFS A L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2019	44
9.1	Actif	44
9.2	Passif	45
9.3	Compte de résultat	46
9.4	Annexes aux comptes sociaux	48
9.4.1	Règles et méthodes comptables	48
9.5	Informations relatives au bilan	52
9.5.1	Immobilisations.....	52
9.5.2	Amortissements.....	53
9.5.3	Provisions.....	53
9.5.4	Etat des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	54
9.5.5	Fonds commercial.....	55
9.5.6	Produits à recevoir	55
9.5.7	Charges à payer.....	56
9.5.8	Charges et produits constatés d'avance	57
9.5.9	Charges et produits exceptionnels	58
9.5.10	Composition du capital social.....	58
9.6	Informations relatives au compte de résultat	59
9.6.1	Ventilation du chiffre d'affaires	59
9.7	Autres informations.....	60
9.7.1	Ventilation de l'impôt sur les bénéficiaires	60
9.7.2	Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	61
9.7.3	Engagements financiers	61

9.7.4	Effectif moyen.....	62
9.7.5	Rémunération des dirigeants	62
9.7.6	Projet d'affectation du résultat	63
9.7.7	Liste des filiales et des participations.....	63
9.7.8	Tableau des variations des capitaux propres	63
10.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS SOCIAUX 2019	64
11.	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	67
12.	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	68
13.	PROJET DE RESOLUTIONS	89
14.	INFORMATIONS BOURSIERES	94
15.	RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL	95

1. Panorama 2019



Chiffre d'affaires
44,2 M€



Résultat net
-0,4 M€



Capitaux propres
10,8 M€



76 magasins



Capitalisation Boursière
27,4 M€



Résultat Opérationnel
Courant -0,2M€



CA hors France
42%



5 600 m² d'entrepôts
(Corbas - 69)



Effectifs
302 personnes



Dividendes
0,00 € par actions



Taux de Marge Brute
43%



14 sites e-commerce

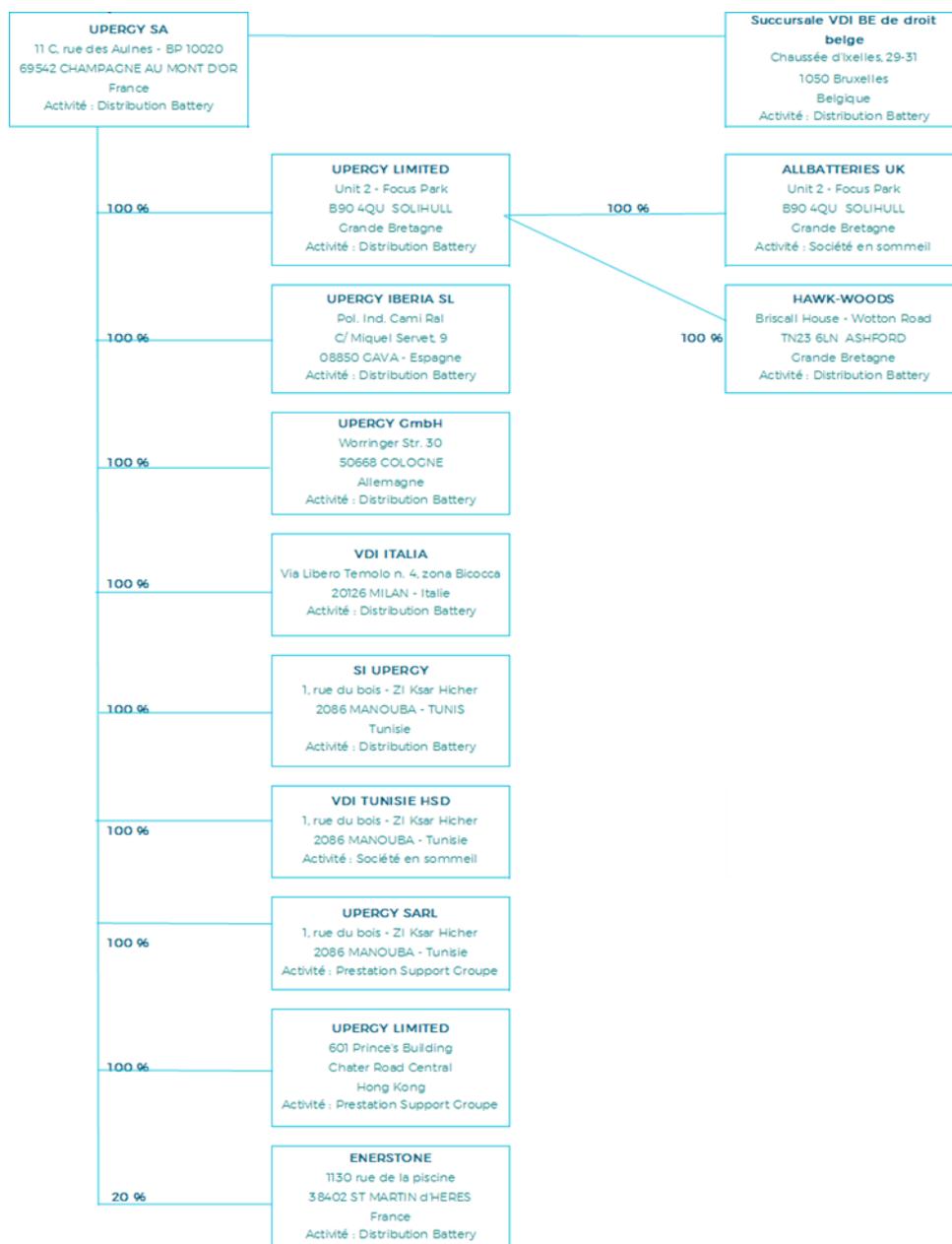


Sites dans le monde
29

2. Gouvernance

2.1 Le fonctionnement

2.1.1 Organigramme juridique et périmètre de consolidation



2.1.2 Relations mères-filiales

UPERGY SA est la holding du Groupe UPERGY. Elle facture des prestations d'animation et des prestations techniques à ses filiales et perçoit des dividendes de ses filiales.

UPERGY SA gère la trésorerie du Groupe. A ce titre, elle est amenée à facturer à ses filiales des charges financières et de même, ses filiales sont amenées à lui en facturer.

2.1.3 Code de Gouvernement d'Entreprise

Les sociétés cotées sur Euronext Growth n'ont pas l'obligation de fixer des règles complémentaires à celles prévues par la loi en matière de gouvernement d'entreprise. Cependant les sociétés cotées sur Euronext

Growth peuvent se référer à un code élaboré par des organisations représentatives de manière volontaire. C'est le cas de UPERGY S.A. qui a choisi de se référer volontairement au Code de Gouvernement d'Entreprise pour les Valeurs Moyennes et Petites de MiddleNext disponible sur le site middlesnext.com.

Code de Gouvernement d'Entreprise pour les Valeurs Moyennes et Petites de MiddleNext

OBJET	Contenu de la recommandation	Position UPERGY
R1 : cumul contrat de travail et mandat social	Il est recommandé que le conseil d'administration, dans le respect de la réglementation, apprécie l'opportunité d'autoriser ou non le cumul du contrat de travail avec un mandat social de président, PDG, DG, président du directoire et gérant. Le rapport à l'assemblée en expose les raisons de façon circonstanciée.	Cette question est traitée au paragraphe « Rémunération des dirigeants mandataires sociaux » du rapport de gestion 2019. Le Conseil d'Administration a pu échanger sur cette question au moment de la prise de fonctions des personnes concernées.
R2 : définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Il est recommandé que le conseil d'administration, détermine le niveau de rémunération de ses dirigeants ainsi que l'information communiquée à ce propos, conformément aux exigences légales et réglementaires en se fondant sur les principes d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence.	Cette question est traitée au paragraphe « Rémunération des dirigeants mandataires sociaux » du rapport de gestion 2019. Le Conseil d'Administration a pu échanger sur cette question au moment de la prise de fonctions des personnes concernées.
R3 : indemnités de départ	Il est recommandé, dans le cas où une indemnité de départ a été prévue dans des conditions conformes à la loi, que son plafond, après prise en compte de l'indemnité éventuellement versée au titre du contrat de travail, n'excède pas deux ans de rémunération.	Cette recommandation n'est pas applicable à UPERGY (pas d'indemnité de départ).
R4 : régimes de retraite supplémentaires	Il est recommandé que la société rende compte, dans son rapport aux actionnaires, des éventuels régimes de retraite supplémentaires à prestations définies qu'elle a pu mettre en place au bénéfice des mandataires dirigeants et les justifie dans une optique de transparence.	Cette recommandation n'est pas applicable à UPERGY (pas de régime de retraite supplémentaire).
R5 : stock-options et attribution gratuite d'actions	Il est recommandé de ne pas concentrer à l'excès sur les dirigeants l'attribution de stock-options ou d'actions gratuites. Il est également recommandé de ne pas attribuer de stock-options ou d'actions gratuites à des dirigeants mandataires sociaux à l'occasion de leur départ. Il est recommandé que l'exercice de tout ou partie des stock-options ou l'attribution définitive de tout ou partie des actions gratuites au bénéfice des dirigeants soient soumis à des conditions de performances pertinentes traduisant l'intérêt à moyen ou long terme de l'entreprise.	Cette recommandation n'est pas applicable à UPERGY (pas de régime de stock option ni attribution d'action gratuite).
R6 : mise en place d'un règlement intérieur du conseil	Il est recommandé de se doter d'un règlement intérieur du conseil comportant au moins les cinq rubriques décrites dans le Code MiddleNext. Il est également recommandé que le règlement intérieur soit rendu public.	Le Conseil a mis en place un règlement intérieur le 30/06/2017 conforme au modèle proposé par MiddleNext. Ce règlement est consultable par le public via le site internet du groupe.
R7 : déontologie des membres du conseil	- Il est recommandé d'observer les règles de déontologie suivantes : - au moment de la prise de mandat, chaque membre doit prendre connaissance des obligations	Les membres du conseil respectent l'ensemble des règles liées à la déontologie.

	<p>résultant de son mandat et notamment celles relatives au cumul des mandats,</p> <ul style="list-style-type: none"> - le nombre d'actions de la société que doit posséder chaque membre du conseil est à la discrétion du conseil - en cas de conflit d'intérêts survenant après l'obtention de son mandat, un administrateur doit informer le conseil, s'abstenir de voter ou de participer aux délibérations et le cas échéant démissionner, - chaque membre du conseil doit être assidu et participer aux réunions du conseil - chaque membre doit s'assurer qu'il a obtenu toutes les informations nécessaires sur les sujets qui seront évoqués lors des réunions - chaque membre du conseil doit respecter un véritable secret professionnel - chaque membre du conseil doit assister aux réunions de l'assemblée générale. 	
R8 : composition du conseil – indépendant	Il est recommandé que le conseil accueille au moins 2 membres indépendants. Ce nombre pourra être ramené à 1 membre dans l'hypothèse où le conseil est composé de 5 membres ou moins.	Le conseil qui totalise 6 membres accueille pour l'instant un seul membre indépendant.
R9 : choix des administrateurs	Il est recommandé que des informations suffisantes sur l'expérience et la compétence de chaque administrateur soient communiquées à l'assemblée générale et que la nomination de chaque administrateur fasse l'objet d'une résolution distincte.	Les mandats des administrateurs ont été renouvelés en 2015 lors de l'AG d'approbation des comptes 2014, avec une résolution distincte pour chaque renouvellement.
R10 : durée des mandats des membres du conseil	Il est recommandé que le conseil veille à ce que la durée statutaire des mandats soit adaptée aux spécificités de l'entreprise, dans les limites prévues par la loi.	La durée statutaire des fonctions des administrateurs est de 6 ans, durée est en adéquation avec les besoins de UPERGY.
R11 : information des membres du conseil	Il est recommandé que le règlement intérieur prévoie les modalités pratiques de délivrance de l'information, tout en fixant des délais raisonnables.	Les Administrateurs reçoivent les informations nécessaires à l'exercice de leur mission suffisamment à l'avance pour leur permettre une préparation effective des réunions.
R12 : mise en place de comités	Il est recommandé que chaque société décide en fonction de sa situation de créer ou non un ou plusieurs comités ad hoc. En ce qui concerne la mise en place d'un comité d'audit, la société décide, conformément à la réglementation applicable, de créer un comité d'audit ou de réunir son conseil pour en assurer lui-même la mission.	Compte tenu de la taille de la société, de son actionariat majoritaire et familial et de l'organisation propre au Conseil d'Administration, il n'a pas été mis en place de comité ad hoc. Le Conseil traite directement les missions de ces comités.
R13 : réunions du conseil et des comités	Il est recommandé que la fréquence et la durée des réunions permettent un examen approfondi des thèmes abordés. La fréquence est à la discrétion de l'entreprise mais un minimum de 4 réunions annuelles est recommandé.	Compte tenu de la taille de la société, le conseil se réunit 4 fois par an. Exceptionnellement, il y a eu 7 réunions sur 2019. Les réunions durent en moyenne une demi-journée ce qui permet de consacrer le temps nécessaire aux échanges.
R14 : rémunération	Il est recommandé que la répartition des jetons de présence, dont le montant global est décidé par l'Assemblée Générale, soit arrêtée par le conseil en	Cette recommandation n'est pas applicable à UPERGY (pas de jetons de présence).

des administrateurs	fonction de l'assiduité des administrateurs et du temps qu'ils consacrent à leur fonction.	
R15 : mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	Il est recommandé qu'une fois par an le président du conseil invite les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du conseil et sur la préparation de ses travaux. Cette discussion est inscrite au procès-verbal de la séance.	Le Conseil d'Administration s'est autoévalué lors de sa séance du 05/07/2019. En complément, des échanges de points de vue ont lieu à ce sujet entre les membres du Conseil à chaque réunion.

2.1.4 Le Conseil d'Administration au 31/12/2019

Le Conseil d'Administration contribue à définir la stratégie de l'entreprise, suit sa mise en œuvre, évalue les projets, nomme à l'Assemblée Générale les mandataires sociaux, contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche du Groupe et règle par ses délibérations les affaires qui le concernent. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

David Buffelard

50 ans, Français, détient directement et indirectement 1 234 889 actions à travers la société HELER.

Biographie

Diplôme de Sup de Co Chambéry en 1992, il démarre sa carrière en tant que commercial pour la société Chronopost puis créé la société PRORISK en 1996 qui deviendra UPERGY S.A. par la suite.

Directeur Général de UPERGY S.A. de 2006 à 2009 ; il devient Président Directeur Général de UPERGY S.A. le 19 mai 2009.

Fonction au sein du Conseil -1ère nomination - Assemblée Générale de renouvellement Président, 2009 - 2021.

Fonction principale et autres mandats au 31 décembre 2019

Sociétés du Groupe

Président du Conseil d'administration et Directeur Général de UPERGY S.A. (FR) ;
 Chairman et Director de UPERGY Limited. (GB) ;
 Gérant (Sole Director) de UPERGY LTD. (HK) ;
 Directeur de Hawk-Woods
 Co-Gérant de UPERGY GMBH (DE) ;
 Co-Gérant de VDI Italia ;
 Co-Gérant de UPERGY IBERIA (ES) ;
 Co-Gérant de UPERGY SARL (TN) ;
 Co-Gérant de SI UPERGY SARL (TN).

Autres

Vice-Président de l'Association LYON POLE BOURSE ;
 Administrateur de l'Association MIDDLENEXT.
 Administrateur de BRD FINANCE

Thierry Bouvat

58 ans, Français, détient directement 1 action.

Biographie

De formation en électronique et informatique industrielle, Thierry Bouvat intègre UPERGY S.A. en 1998, il prend en 1999 la direction de 1001 Piles Batteries. Il devient Directeur Général Délégué et Administrateur de UPERGY S.A. le 19 mai 2009.

Fonction au sein du Conseil -1ère nomination - Assemblée Générale de renouvellement Administrateur, 2009 - 2021.

Fonction principale et autres mandats au 31 décembre 2019

Sociétés du Groupe

Administrateur et Directeur Général Délégué de UPERGY S.A. (FR) ;
Salarié de UPERGY S.A. (FR) en qualité de Directeur du Développement ;
Director de Hawk-Woods
Director de UPERGY Limited. (GB) ;
Co-Gérant de UPERGY GMBH (DE) ;
Co-gérant de VDI Italia ;
Co-Gérant de UPERGY IBERIA (ES) ;
Co-Gérant de UPERGY SARL (TN) ;
Co-Gérant de SI UPERGY SARL (TN) ;
Gérant de VDI TUNISIE HSD SARL.

Autres

Administrateur de SCRELEC SA.

Helène Buffelard

76 ans, Française, détient directement et indirectement 306 actions à travers la société HELER.

Biographie

Formée aux Beaux Arts de Lyon et de Grenoble, elle est actuellement retraitée après avoir effectué une carrière d'artiste peintre et avoir été administrateur de la société Delta Protection aux côtés de son mari fondateur.

Membre du Conseil de Surveillance de UPERGY S.A. de 2006 à 2009 ; elle devient Administrateur de UPERGY S.A. le 19 mai 2009.

Fonction au sein du Conseil -1ère nomination - Assemblée Générale de renouvellement Administrateur, 2009 - 2021.

Fonction principale et autres mandats au 31 décembre 2019

Sociétés du Groupe

Administrateur de UPERGY S.A. (FR).

Damien Buffelard

48 ans, Français, détient directement et indirectement 1 234 889 actions à travers la société HELER.

Biographie

Diplômé en 1993 d'une maîtrise de droit des affaires et d'un DESS en Administration d'Entreprises en 1996, il démarre sa carrière chez Bown International, leader mondial de l'édition financière, en tant que chargé d'affaire. Il rejoint UPERGY en 2000 et se consacre principalement au développement international du groupe, aux opérations ainsi qu'à l'intégration des croissances externes ; il devient Administrateur de UPERGY SA le 19 mai 2009.

Fonction au sein du Conseil -1ère nomination - Assemblée Générale de renouvellement Administrateur, 2009 - 2021.

Fonction principale et autres mandats au 31 décembre 2019

Sociétés du Groupe

Administrateur de la société UPERGY S.A. (FR) ;

Autres

Administrateur de HELER SA.

Christian Dutel (administrateur ayant démissionné le 21 Février 2020)

68 ans, Français, détient directement et indirectement 1 002 094 actions à travers la société DUPARFI.

Biographie

Diplôme de l'EM Lyon en 1974, directeur commercial puis directeur général de DELTA PROTECTION de 1975 à 1998. Président de UPERGY de 1998 à 2009, il est Administrateur de UPERGY S.A. depuis le 19 mai 2009.

Fonction au sein du Conseil -1ère nomination - Assemblée Générale de renouvellement

Administrateur, 2009 - 2021.

Fonction principale et autres mandats au 31 décembre 2019

Sociétés du Groupe

Administrateur de la société UPERGY S.A. (FR) ;

Autres

Administrateur de la société DUPARFI S.A. ;

PDG de la société BRD FINANCE S.A. ;

Gérant de SCI ROND POINT D'ECULLY ;

Gérant de SCI DECINES 1 ;

Gérant de SCI CORBAS 2 ;

Président de l'association LES ECHAPPEES DE SEBASTIEN ;

Gérant de L'EURL FAGUIDELAN ;

Gérant de SCI VINGT SEPT ;

Gérant de SCI SUR LE QUAI ;

Administrateur de l'Association RESEAU ENTREPRENDRE RHONE ;

Président de DUCOFI SAS.

Roland Tchenio

76 ans, Français, détient 1 action de UPERGY S.A. (FR).

Biographie

HEC, MBA Harvard, carrière de 10 ans, de 1972 à 1982, chez Schlumberger et Chargeurs, Président Directeur Général de Toupargel Groupe de 1982 à juillet 2013, puis Président de Toupargel Groupe.

Fonction au sein du Conseil -1ère nomination - Assemblée Générale de renouvellement

Administrateur, 2009 - 2021.

Fonction principale et autres mandats au 31 décembre 2019

Sociétés du Groupe

Administrateur de la société UPERGY S.A. (FR) ;

Autres

Président de Gones et Sports SAS ;

Censeur d'ASVEL BASKET ;

Administrateur de FONDATION ALPHAOMEGA ;

Président de la SAS RT Investissements ;

Gérant de SCI MAURYLAND ;

Gérant de SARL LAND ;

Gérant de SCI Boulevard Lannes ;

Vice-Président et Administrateur de l'association Coup de Pouce

Vice-Président de l'Association LYON POLE BOURSE

2.1.5 Nomination et missions du Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un Président, personne physique. La fonction de Président cesse de plein droit au plus tard à l'issue de la réunion du Conseil d'Administration suivant son quatre-vingt dixième anniversaire. Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale des Actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

2.1.6 Administrateurs indépendants

UPERGY S.A. dispose d'un administrateur indépendant, Monsieur Roland Tchenio.

L'administrateur indépendant a été choisi pour sa connaissance, sa capacité de jugement et son expérience. Celui-ci n'entretient avec la société, le Groupe ou la Direction aucune relation de quelque nature que ce soit, d'affaires, familiales ou autres, qui puissent compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Il est rappelé que les critères d'indépendance que le code Middledenx énumère et que UPERGY S.A. respecte sont les suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société du groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou du groupe ou pour lequel la société ou le groupe représente une part significative de l'activité,
- ne pas être actionnaire de référence de la société,
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Le Conseil ne dispose pas d'Administrateurs élus par les salariés. Les membres désignés du Comité d'Entreprise assistent aux réunions du Conseil d'Administration.

2.1.7 Accès à l'information des administrateurs

Chaque Conseil d'Administration fait l'objet de l'envoi préalable à ses membres de données sur l'évolution du Groupe ainsi que sur les sujets à aborder. Les Administrateurs reçoivent périodiquement des études notamment sur le secteur et le Groupe. Par ailleurs, les Administrateurs reçoivent régulièrement des documentations leur permettant de parfaire leur connaissance de la fonction d'administrateur et ses missions, sur la gouvernance, sur l'évolution des législations et réglementations.

2.1.8 Règlement intérieur

Le Conseil d'Administration a mis en place un règlement intérieur lors de sa réunion du 30 juin 2017 ; ce règlement expose les missions et compétences du conseil, sa composition et son fonctionnement, les devoirs et la déontologie des administrateurs, la création de comités spécifiques ou encore les règles de détermination de la rémunération des membres du conseil.

2.1.9 Conseil d'Administration tenus en 2019

Le nombre de séances du Conseil d'Administration tenues au cours de l'exercice 2019 s'est élevé à sept, 20 mars, 03 mai, 07 mai, 24 juin, 05 juillet, 20 septembre et 20 décembre.

Le taux de présence aux Conseils d'Administration tenus en 2019 est de 70 %.

Les réunions ont été consacrées d'une part, systématiquement à l'examen de l'activité de la période, des comptes consolidés et sociaux (semestriels et annuels) et au suivi du plan stratégique.

La séance du 20 mars 2019 a été particulièrement consacrée à la préparation de l'Assemblée Générale (affectation du résultat, nomination et renouvellement d'administrateur, point sur les conventions, programme de rachat d'actions, rapports, texte des résolutions, etc...).

2.1.10 Conventions

Les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice ou au cours d'exercices antérieurs font l'objet du rapport des Commissaires aux Comptes inclus dans le présent rapport.

2.1.11 Intérêts des dirigeants

UPERGY n'entretient aucune relation d'exploitation, n'a conclu aucun arrangement ni accord avec des sociétés extérieures dont les membres du Conseil d'Administration sont mandataire social ou dirigeant à l'exception de celles faisant l'objet de conventions réglementées et faisant l'objet du rapport des Commissaires aux Comptes inclus dans le présent rapport.

UPERGY S.A. et ses filiales n'ont accordé aucun prêt et n'ont garanti aucune dette à des membres des organes d'administration ou à des sociétés extérieures au Groupe ayant des administrateurs communs. Au 31 décembre 2019, les actions détenues par les membres du Conseil d'Administration et les mandataires sociaux représentent directement ou indirectement 73,39 % du capital et 85,30 % des droits de vote.

2.2 Les comités mis en place par le Conseil d'Administration

2.2.1 Comité d'Audit, comité des rémunérations et comité de sélection et de nomination

Compte tenu de la taille de la société UPERGY S.A., de son actionnariat majoritaire et familiale et compte tenu de l'organisation propre au Conseil d'Administration, il n'a pas été mis en place de comité d'Audit, de comité des rémunérations ni de comité de sélection et de nomination au sein du Conseil d'Administration. Le Conseil traite directement les missions généralement dévolues à ces comités.

2.2.2 Comité Exécutif

Au cœur du dispositif de gouvernance de UPERGY S.A., il met en œuvre la stratégie, gère les projets et assure le bon fonctionnement des activités du Groupe. Il se réunit tous les mois.

Le comité exécutif réunit :

- la Direction Commerciale Battery Division avec M. Thierry Bouvat qui supervise les managers commerciaux de chaque pays ainsi que les managers des différentes marques du groupe, M. Bouvat supervise également les fonctions achat et marketing du groupe,
- la Direction des Opérations avec M. Christophe Grassiot qui recherche des améliorations constantes sur les différents processus et qui supervise la chaîne logistique,
- la Direction Financière avec Aristide Bado qui supervise le processus finance et contrôle interne du Groupe,
- M. David Buffelard assure la présidence du comité exécutif, il supervise également la direction des ressources humaines, de la communication et prend en charge la croissance externe du groupe.

Ce comité se réunit chaque mois avec pour objectif l'analyse des résultats commerciaux, le suivi et la mise en place d'axe d'amélioration dans l'organisation quotidienne des services supports et des services commerciaux.

Le comité exécutif est épaulé depuis septembre 2018 par un comité de direction intégrant en plus des membres du comité exécutif, le responsable contrôle de gestion, la directrice commerciale BTOC Europe, le directeur omnicanal BTOC, le responsable achat et le directeur des services informatiques, et depuis cette année le responsable logistique.

Ce comité se réunit tous les mois.

2.3 Rémunération des mandataires sociaux, administrateurs et autres dirigeants

2.3.1 Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées aux mandataires sociaux

Dirigeants, fonction	Rémunération au titre du mandat social (en €)	Rémunération au titre du contrat de travail (en €)
David BUFFELARD, Président Directeur Général	182 000	Néant
Thierry BOUVAT, Directeur Général et membre du Conseil d'administration	15 450	155 550

2.3.2 Jetons de présence

Néant

2.3.3 Options de souscription & d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social

Néant

2.3.4 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque mandataire social

Néant

2.3.5 Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social

Néant

2.3.6 Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social

Néant

2.3.7 Précisions complémentaires relatives aux rémunérations des mandataires sociaux

Il n'existe pas d'indemnités de départ.

Il n'existe pas d'indemnités d'arrivée.

Il n'existe pas de régime de retraite spécifique aux mandataires sociaux.

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'indemnités relatives à une clause de non concurrence, ni d'indemnités de rupture.

3. La démarche RSE chez UPERGY

3.1 UPERGY adhère aux 10 principes du pacte mondial des nations unies et de l'organisation internationale du travail (OIT)

Ces principes directeurs internes reposent sur le respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et de la Convention des Nations unies contre la subornation.

Droits de l'Homme

UPERGY soutient les droits de l'homme par sa **contribution financière sous forme de dons à l'association Coup de pouce** : 9 000€ ont ainsi été versés en 2019. Par ailleurs un don a été effectué à l'association Terre Citoyenne.

Depuis 20 ans, l'association Coup de Pouce agit en partenariat avec les villes et l'Education Nationale pour permettre à chaque enfant, quel que soit son environnement social ou son contexte familial, d'accéder à un parcours de réussite scolaire et de devenir un citoyen responsable.

Travail

UPERGY respecte les principes l'organisation internationale du travail (OIT) et promeut la diversité via son **partenariat avec le Réseau APF Entreprises** (Association des Paralysés de France). Près de 20 000€ de montage de pack batteries ont ainsi été confiés à l'APF d'Echirolles en 2019.

APF Entreprises est le 1er réseau nation du secteur adapté et protégé qui est composé d'établissements et service d'aide par le travail et d'entreprises adaptées, ce réseau comprend plus de 4000 salariés et usagers dont 90% en situation de handicap.

Par ailleurs, un CSE est mis en place et vient compléter les dispositions existantes du CHSCT .

Environnement

UPERGY prend des initiatives et met en place des plans d'actions afin de promouvoir une plus grande responsabilité environnementale. Elle prend les dispositions pour obtenir la certification ISO 26000 (RSE)

UPERGY a pris une participation dans l'organisme SCRELEC en 2017 et Thierry Bouvat, Directeur Général UPERGY est devenu un des administrateurs de SCRELEC.

SCRELEC est un éco-organisme à but non lucratif agréé par les pouvoirs publics dont la double mission est de prendre en charge les piles et les petites batteries usagées, et de sensibiliser les citoyens à la collecte sélective de ces déchets.

En 2019, UPERGY a continué son programme de dématérialisation des factures clients.

UPERGY S.A. a également maintenu sa filière de traitement des déchets Lithium depuis 2017 ; ces déchets n'étant pas pris en charge précédemment par les partenaires de recyclage.

Un suivi des transporteurs en termes de bilan Carbone a aussi été initié, ceci afin de connaître quantité moyenne de CO2 émise par colis et par palette en fonction des destinations et du type de flux.

Lutte contre la corruption

UPERGY veille à s'opposer à la corruption sous toutes ses formes.

Depuis 2017, la Société respecte le code de conduite défini par la loi SAPIN 2.

3.2 Management de l'environnement

Le respect de l'environnement constitue un enjeu essentiel pour UPERGY qui est certifié ISO 14001 selon le tableau ci-dessous :

5 Sites certifiés ISO 14001	Date de 1 ^{ère} certification
UPERGY – Siège Social – Champagne au Mont d'Or - France	2011
UPERGY – Logistique – Corbas - France	2011
UPERGY – Battery Division – St Egrève - France	2011
UPERGY – Angleterre	2011
UPERGY - Espagne	2017

3.2.1 Pollution et gestion des déchets

Pollution et gestion des déchets

Les activités directes de la société ne représentent pas de risques environnementaux forts, ni de pollutions majeures (rejets dans l'eau, l'air, le sol, nuisances sonores, utilisation des sols, etc.). Seuls les produits qui sont distribués peuvent avoir un impact environnemental lors de leur fin de vie pour cette raison UPERGY S.A. a mis en place une politique de gestion des déchets formalisées par des points de collecte et des partenariats avec les éco-organismes.

Eco-organismes et points de collecte

Dans le cadre de ses activités et via ses clients, UPERGY contribue à la production de déchets dangereux pour l'environnement, tels que les piles, les batteries et divers types de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE).

Conscient de cet aspect environnemental, UPERGY propose à ses clients des solutions de collecte adaptées.

UPERGY a choisi d'adhérer à des Eco-organismes agréés afin d'assurer une gestion optimale des déchets produits par ses clients, tout en répondant aux exigences légales en matière de collecte et de recyclage.

Ces éco-organismes sont les suivants :

- Srelec pour la récupération des piles et accumulateurs
- Recylex pour la récupération des batteries au plomb
- Eco Emballages pour les emballages
- Et pour les autres pays : Ecosurety (Royaume-Uni), Ocorecell IFA (Allemagne), Ecor'lt (Italie), Unibat (Espagne), Corepile et ATBR (Réunion), Bebat (Belgique)

Focus sur les filières de déchets (en place au niveau de l'entrepôt logistique)

Afin d'assurer des conditions de stockage sécuritaires et adaptées pour chaque typologie de déchets, les filières de tri ont été revisitées et réorganisées.

En tonne	Année 2019
Déchets piles et batteries	60.70
Déchets batteries plomb	9.14
Déchets chimiques	1.75

De plus, les consignes de sécurité en termes de manipulation et d'entreposage des déchets ont été renforcées et le personnel sensibilisé.

3.2.2 Utilisation durable des ressources

UPERGY n'exerce pas d'activité de production industrielle. Son utilisation de ressources se limite donc aux consommables de bureau et aux ressources utilisées de manière mutualisée pour faire fonctionner les bâtiments qu'occupent ses bureaux.

Consommation de matières premières

Les principales matières premières que la société consomme sont les calages de conditionnement et le papier (imprimantes, photocopieurs, supports de marketing).

Calage et conditionnement

Nos équipes recherchent continuellement des solutions afin de réduire l'impact environnemental des dispositifs d'emballage et de calage, tout en assurant une protection optimale des produits lors de leur transport.

Dans ce cadre, des techniques d'emballage respectueuses de l'environnement ont été expérimentées depuis 2013 et notamment le système de calage en papier froissé 100% recyclé et labellisé « Blaue Engel ».

Cette méthode d'emballage éco-responsable assure un maintien et une protection satisfaisante des produits, et le papier est facilement recyclable par le client.

Papier

Depuis 2013, la consommation de ramettes papier est suivie à l'aide d'indicateurs pour les quatre sites entrant dans le périmètre de la certification environnementale.

Depuis plusieurs années nos catalogues produits sont édités exclusivement sous format dématérialisé et non plus sous format papier.

Le nombre de ramettes de papier utilisées en 2019 s'est élevé à 1440 (périmètre 4 sites ISO 14 001) et 1630 en 2018. La configuration des imprimantes afin d'imprimer systématiquement en recto verso ou l'utilisation des papiers en brouillon. Le personnel est également sensibilisé sur le sujet et par la politique « 0 papier » vers laquelle le groupe souhaite tendre.

Consommation d'énergie

La consommation directe d'énergie de UPERGY est celle de ses bâtiments pour les différents besoins que sont le chauffage, la climatisation, la ventilation, l'éclairage et les équipements de bureautique.

En 2019, la consommation d'électricité sur nos 3 principaux sites français s'est élevée à 300 160 kWh contre 311 003 kWh en 2018.

Changement climatique : rejets de gaz à effet de serre

L'impact de UPERGY concerne les 4 principaux postes d'émissions suivants :

- consommation énergétique du bâtiment
- fuites de gaz frigorigènes de la climatisation
- achat de papiers
- déplacements professionnels et déplacements domicile-travail

UPERGY n'a pas mesuré l'impact de ces postes sur les émissions de gaz à effet de serre.

Néanmoins, depuis sa création, UPERGY a organisé son activité commerciale autour de la télévente ce qui lui permet de limiter les déplacements professionnels de ses salariés.

Conscient que les ressources s'épuiseront un jour, UPERGY apporte aussi une réflexion particulière concernant ses projets d'aménagement ou de réaménagement des locaux et d'implication du personnel à être plus respectueux de l'environnement.

Protection de la biodiversité

UPERGY ne possède pas de sites situés dans les aires protégées ou en zones riches en biodiversité.

3.3 Responsabilité Sociale

3.3.1 Evolution des ressources humaines

Effectif

L'effectif total du Groupe est de 302 salariés.

Répartition des effectifs par zone géographique

Effectif au 31/12/2019	Homme	Femme	Total
France	102	65	167
Europe	45	22	67
Monde	6	62	68
Total	153	149	302

Répartition des effectifs par âge :

Effectif au 31/12/2019	France	Europe	Monde	Total
Moins de 25 ans	21	6	3	30
26-35 ans	45	24	40	109
36- 45 ans	48	16	21	85
46-55 ans	42	7	4	53
+ de 55 ans	11	14	0	25
Total	167	67	68	302

Répartition des effectifs par ancienneté :

Effectif au 31/12/2019	France	Europe	Monde	Total
Moins de 3 ans	78	22	29	129
3-6 ans	30	8	23	61
7-10 ans	31	7	15	53
11-15 ans	23	6	1	30
+ de 15 ans	25	4	0	29
Total	187	47	68	302

Taux de rotation du personnel

La population, jeune, dynamique de la société entraîne un turnover classique qui amène à rechercher des candidats de façon permanente, essentiellement pour des remplacements de départs ou d'absence de type congés maternités.

	Turnover
France	5%
UK	2%
Espagne	2%
Allemagne	0,0%
Italie	0,0%
Belgique	1%
Tunisie	5%
Chine	20%

Le taux de rotation du personnel est calculé de la manière suivante : (entrées + sorties)/2 rapporté à l'effectif à la fin de l'exercice précédent.

Rémunération

UPERGY a la conviction qu'une politique de rémunération cohérente et attractive pour l'ensemble des collaborateurs renforce l'engagement et l'implication de ses équipes.

Les dispositifs de rémunérations et d'avantages, qui tiennent compte des contextes locaux, sont coordonnés dans un esprit de transparence et d'équité. Ils s'appuient notamment sur la réalisation d'études des rémunérations par fonction et par zone géographique et se font dans une logique de maîtrise de la masse salariale.

Le positionnement en terme de rémunération est analysé afin de contrôler sa cohérence avec chaque paramètre local, tel que le droit social, la situation économique, le marché du travail et la concurrence.

Le détail des charges salariales et sociales de personnel est le suivant pour l'année 2019 :

En EUR	31/12/2019	31/12/2018
Rémunérations du personnel	7 311 816	6 562 990
Charges sociales	2 280 785	2 154 785
Total	9 592 601	8 717 775

Un cycle de revue de la rémunération est mené chaque année au travers des entretiens individuels. Des entretiens annuels de progression sont aussi réalisés dans les filiales étrangères. Cette revue est individualisée pour la catégorie des cadres, en fonction de critères de performance. Pour les autres catégories de salariés, elle le sera sur une base de grille de salaire.

UPERGY participe également, selon les lois et les usages de chaque pays, à la prise en charge des frais de santé et des régimes de prévoyance offrant différentes garanties complémentaires aux salariés.

3.3.2 Organisation du travail

Organisation du temps de travail pour l'année écoulée

En France, le travail de la société est essentiellement organisé sur des plannings lissés sur 35 heures hebdomadaires (avec ou sans cycle). Toutes les nouvelles embauches se font systématiquement sur des plannings de 35 heures hebdomadaires maximum.

Sur le site de Corbas, les équipes fonctionnent en 2x8 ou en journée, avec une adaptation des rythmes horaires en fonction des impératifs de l'activité, mais également des souhaits des salariés.

Sur les sites de Champagne au Mont d'Or et de St Egrève, le rythme du travail est réparti en journée ou au forfait pour les cadres, des horaires décalés en cycle sont instaurés pour le service de la relation client ; le personnel des boutiques en France est également soumis à ce type d'horaires. Au sein des filiales étrangères UPERGY aucun collaborateur ne travaille en équipe, ni en horaires alternés.

Absentéisme

Le taux d'absentéisme est le ratio entre le nombre d'heures d'absence et le nombre d'heures théoriques de présence.

Le taux moyen d'absentéisme sur l'année 2019 pour l'ensemble des salariés du groupe s'est élevé à 5 % en 2019 (périmètre France uniquement).

3.3.3 Relation sociales

Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Les réunions avec les instances représentatives du personnel sont tenues régulièrement et dans les délais légaux qui s'imposent. Les élus sont informés et consultés sur les thématiques légales et dans les délais légaux.

Des réunions avec le Comité Social Economique de UPERGY, ainsi que des réunions avec les délégués du personnel sont tenues chaque mois dans le cadre de la négociation collective et du dialogue social. Leur objectif vise à améliorer les conditions de travail du personnel, afin que chaque collaborateur se sente représenté et que les besoins du personnel nécessaires à l'efficacité et au bien-être soient respectés.

Ces représentants du personnel sont aussi invités à participer aux Conseils d'Administration du Groupe qui se tiennent chaque trimestre.

Les filiales étrangères ne disposent pas de représentant du personnel néanmoins la politique de management participatif qui s'applique à l'ensemble du groupe permet aux salariés de ces filiales de faire entendre leur point de vue.

Communication interne de proximité

Pour favoriser les échanges, la bonne compréhension des enjeux et de la stratégie du Groupe, UPERGY déploie un dispositif de communication interne proche des équipes.

Premier outil de communication à l'arrivée d'un collaborateur : le livret de bienvenue. Conçu pour accompagner chaque nouvel arrivant dans son parcours au sein de l'entreprise, il contient toutes les informations sociales utiles au quotidien, explique l'organisation de l'entreprise, présente ses métiers, sa culture et ses valeurs. Conformément à la politique « 0 papier », le livret d'accueil est désormais délivré en version dématérialisée sur une clef USB à l'arrivée de chaque collaborateur.

Depuis 2018, le journal interne est publié dans un groupe Facebook (précédemment le journal était édité en version papier tous les 2 mois). Le journal est accessible à l'ensemble des collaborateurs. Il est également traduit en plusieurs langues et envoyés aux salariés des filiales étrangères. Il véhicule la stratégie du Groupe, se veut le reflet du terrain avec des interviews de collaborateurs et permet de fédérer les équipes autour des projets du groupe.

Plusieurs supports de communication interne complémentaires participent à une communication de proximité avec les collaborateurs (repas partagés, soirée annuelle, rencontres sportives, ...).

Enfin, pour aller à la rencontre de ses collaborateurs répartis sur une trentaine de sites et favoriser les échanges avec le Comité de Direction, UPERGY les réunit chaque année avec trois objectifs essentiels : faire le point sur l'année écoulée et présenter les perspectives de celle à venir, fédérer les équipes autour du projet d'entreprise, et valoriser le travail de chacun. En 2019, le séminaire annuel a réuni une quarantaine de responsables du Groupe à Chamonix.

3.3.4 Santé et Sécurité des hommes au travail

Les conditions de santé et de sécurité au travail

La Direction souhaite continuer à améliorer les conditions de travail et maintenir ses actions pour diminuer la pénibilité au travail. Des formations, actions et groupes de travail sont en place afin d'améliorer les conditions de travail.

Accidents du travail

Il y a eu 5 accidents de travail avec arrêt, dénombrés sur l'année 2019 sur le périmètre France, contre 4 en 2018.

3.3.5 Formation

UPERGY porte une attention particulière à la formation de ses collaborateurs. Ceux-ci ont donc bénéficié en 2019 de formation leur permettant d'accroître leurs compétences dans leur travail au quotidien. Ces formations portaient sur des thèmes comme la sécurité, les techniques de ventes, le management ou encore le développement de compétences spécifiques (logiciels informatiques, ...etc).

3.3.6 Egalité de traitement

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Le groupe applique une politique stricte d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, dès leur recrutement et tout au long de leur carrière professionnelle.

L'indice d'égalité professionnelle Homme-Femme est de 91/100 au titre de l'exercice 2019 et traduit les objectifs de UPERGY d'obtenir un taux de satisfaction égalitaire entre les femmes et les hommes notamment dans les conditions de travail, l'articulation vie professionnelle et vie privée, ainsi que la rémunération.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Le groupe porte une attention particulière à l'emploi des personnes handicapées aussi bien dans les sociétés françaises que dans les filiales étrangères.

En France, le taux d'atteinte des seuils réglementés pour les travailleurs présentant un handicap est ainsi de 100%.

La société entretient par ailleurs des relations avec les AGEFIPH, dans le cadre de plans de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

Politique de lutte contre les discriminations

La société applique un principe de non-discrimination dans le cadre des recrutements, des évolutions professionnelles, et dans notre politique de rémunération.

Ces mêmes dispositions s'appliquent au sein des filiales étrangères.

3.4 Engagement sociétal en faveur du développement durable

3.4.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Le Groupe emploie au total 302 personnes, réparties en France entre le siège (Champagne au Mont d'Or, 69), le service commercial (St Egrève, 38), la plateforme logistique (Corbas, 69) et les boutiques (Paris, région lyonnaise, sud de la France) et à l'étranger en Angleterre, Belgique, Chine, Espagne, Italie et Tunisie. Ces emplois constituent notre contribution directe à l'emploi local, à laquelle s'ajoutent les retombées indirectes en matière d'emplois et d'activité économique chez nos prestataires et fournisseurs.

3.4.2 Relation fournisseur

UPERGY veille à mettre en œuvre une politique d'achats responsable et à collaborer avec des fournisseurs dont les pratiques commerciales et industrielles respectent ce principe. En 2017, une politique Achat formalisée ainsi qu'une politique cadeau ont été mises en place au sein du groupe. Par ailleurs, le processus de choix des fournisseurs repose sur un support d'évaluation qui intègre des critères environnementaux

comme la localisation géographique du fournisseur ou encore le mode de transport utilisé avec ce fournisseur.

3.5 Qualité et satisfaction Client

3.5.1 Certification ISO 9001

Depuis 2005, le Groupe poursuit une politique de certification de management de la qualité avec une forte orientation client et une volonté d'amélioration continue.

Les sites suivants sont certifiés ISO 9001 (version 2015) :

7 Sites certifiés ISO 9001	Date de certification
UPERGY – Siège Social – Champagne au Mont d'Or - France	2005
UPERGY – Logistique – Corbas - France	2005
UPERGY – Battery Division – St Egrève - France	2005
UPERGY – Battery Division – Croix - France	2014
UPERGY – Battery Division – Solihull - Angleterre	2005
UPERGY – Battery Division – La Manouba – Tunisie	2005
UPERGY – Battery Division – Barcelone - Espagne	2017

Le groupe a par ailleurs mis en conformité l'ensemble de ses process en 2018, permettant d'obtenir la certification ISO 13485 en 2019. Cette norme concerne les dispositifs médicaux et impose une traçabilité totale de chaque composant des produits.

3.5.2 Démarche Qualité

Parallèlement à la certification ISO 9001, UPERGY s'attache à offrir un service de qualité à ses clients : la réactivité et le respect des délais d'envoi des commandes clients sont essentiels pour notre activité. UPERGY a également défini et déployé une démarche qualité applicable à l'ensemble de ses clients dont l'objectif est de garantir la satisfaction des clients. La démarche qualité d'UPERGY repose, sur les composants suivants :

Des actions de formation et de sensibilisation

Dès leur arrivée au sein d'UPERGY, les collaborateurs sont sensibilisés à la démarche qualité du groupe. Cette première sensibilisation est complétée par des sessions de formation au fur et à mesure de leur progression dans l'entreprise et des besoins identifiés.

Des ressources

Les collaborateurs disposent d'outils, de recueils de procédures, de documents-types, qui favorisent la maîtrise de la qualité des prestations dont ils ont la charge et leur apportent des réponses opérationnelles lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés.

Un processus de détection et de gestion des risques qualité

Ce processus implique l'ensemble du management et est intégré au sein même du dispositif de pilotage du groupe.

Des indicateurs mensuels des non qualités clients permettent de mesurer l'efficacité de la démarche.

3.6 Gaïa-Index

L'investissement socialement responsable est aujourd'hui un enjeu économique et financier qui a un impact de plus en plus fort sur la stratégie des sociétés et des investisseurs.

UPERGY est évalué depuis 2012 par EthiFinance qui est à l'origine du Gaïa Index et qui vise à mesurer la performance ESG (Environnement / Social / Gouvernance) de la société.

Avec le Gaïa Index, les émetteurs, les investisseurs peuvent apprécier concrètement l'engagement d'UPERGY dans le développement durable.

En 2018 UPERGY a intégré l'indice boursier « Gaïa Index » qui regroupe les 74 entreprises ayant la meilleure performance ESG.



Résultat de la campagne Gaïa Rating 2019
Classement Global : **80/230**
Classement au sein de la catégorie de chiffre d'affaires < 150 millions d'euros : **6/74**



UPERGY
Est intégrée à l'indice Gaïa 2019

Gaïa Rating, agence de notation ESG d'EthiFinance, mène une campagne annuelle de collecte de données couvrant l'essentiel des PME-ETI cotées en France. Sur la base de ces informations, les sociétés sont notées sur leur niveau de transparence et de performance. Des classements ont été établis par catégorie de chiffre d'affaires afin de récompenser les meilleurs acteurs à partir d'un panel restreint de 230 PME-ETI cotées à la bourse de Paris respectant 3 critères de taille et un critère de liquidité. Les notations sont utilisées par des sociétés de gestion de premier plan dans leur processus de gestion et décisions d'investissement.

4. Etats financiers consolidés au 31/12/2019

4.1 Bilan consolidé

Actif en EUR	Réf. Note	31/12/2019	31/12/2018
Ecart d'acquisition	2.7	3 517 660	1 443 647
Immobilisations incorporelles	2.9 – 3.1	1 101 871	1 031 075
Immobilisations corporelles	2.10 -3.2	1 493 148	1 141 585
Immobilisations financières	2.11 – 3.3	170 796	165 543
Participations par mise en équivalence	3.4	0	2 343
Actif immobilisé		2 765 815	2 340 546
Stocks et en-cours	2.12 – 3.5 – 3.6	8 871 341	8 848 691
Avances et acomptes versés		0	136 876
Créances clients et comptes rattachés	2.13 – 3.5 – 3.6	5 859 601	5 455 958
Actifs d'impôts différés	2.15– 3.5	562 026	312 812
Autres créances et comptes de régularisation	2.13 – 3.5	1 480 287	1 552 841
Disponibilités	2.14	6 010 510	5 765 422
Actif circulant		22 783 765	22 072 600
Total Actif		29 067 241	25 856 793
Passif	Réf. Note	31/12/2019	31/12/2018
Capital social ou individuel		2 886 040	2 886 040
Primes d'émission, de fusion, d'apport		7 921 475	7 921 475
Ecart de conversion		-516 228	-636 759
Réserves		924 927	1 749 007
Acomptes sur dividendes		0	0
Résultat Groupe		-396 937	-599 276
Capitaux propres - Part du groupe	3.7	10 819 276	11 320 487
Intérêts minoritaires			
Provisions pour risques et charges		140 656	118 225
Passifs d'impôts différés		0	0
Provisions pour risques et charges	2.16 - 3.6	140 656	118 225
Emprunts et dettes financières	3.9	10 617 082	6 241 361
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 547 048	5 690 461
Dettes fiscales et sociales	3.10	2 229 346	1 843 136
Autres dettes et comptes de régularisation	3.10	713 833	643 123
Dettes		18 107 308	14 418 081
Total Passif		29 067 241	25 856 793

4.2 Compte de résultat consolidé

En EUR	Réf. Note	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	4.1	44 237 034	43 015 103
Autres produits d'exploitation		352 064	504 186
Achats et variations de stocks		-25 405 526	-25 096 810
Autres achats et charges externes		-7 747 606	-8 239 334
Impôts et taxes		-927 833	-800 507
Charges de personnel	4.2	-9 592 601	-8 717 775
Dotations aux amortissements des immobilisations	4.3	-533 191	-461 239
Dotations aux provisions	4.3	-545 970	-787 304
Autres charges d'exploitation		-18 479	-6 130
Charges d'exploitation		-44 771 206	-44 109 099
Résultat d'exploitation	4.4	-182 108	-589 810
Produits financiers		100 849	232 806
Charges financières		-103 406	-322 443
Résultat financier	4.5	-2 557	-89 637
Résultat courant avant impôt		-184 664	-679 447
Produits exceptionnels		37 201	280 483
Charges exceptionnelles		-147 512	-262 404
Résultat exceptionnel	4.6	-110 311	18 079
Participation des salariés		0	0
Impôt sur le résultat	4.7	-99 619	74 960
Résultat des sociétés intégrées		-394 594	-586 408
Résultat des sociétés mises en équivalence	3.4	-2 343	-12 868
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions	2.7	0	0
Résultat d'ensemble consolidé		-396 937	-599 276
Résultat groupe		-396 937	-599 276

4.3 Tableau de flux de trésorerie consolidé

En EUR	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net consolidé	-396 937	-599 276
Résultat des sociétés mise en équivalence	2 343	12 868
Amortissements et provisions (hors actifs circulants)	555 621	448 118
Plus ou moins-values de cession	32 014	-10 896
Impôts différés	-249 214	-116 080
Autres		
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-56 173	-265 266
Variation du BFR	-516 146	526 171
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-572 319	260 905
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(532 269)	(465 200)
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	200 930
Variation des immobilisations financières	16 313	
Variation des actions propres	(213 618)	(85 975)
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales	(2 322 099)	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-3 051 673	-350 245
Variation retenues de garantie liées au factor	-	-
Encaissements provenant de nouveaux emprunts	3 300 000	-
Augmentation de capital	-	169 389
Remboursements d'emprunts, variation de dettes financières et d'intérêts	(810 483)	(615 843)
Dividendes versés	(11 179)	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 478 338	-446 454
Incidence des variations de taux de change	102 966	(10 326)
Variations de trésorerie	-1 042 689	-546 120
Trésorerie d'ouverture	1 332 841	1 878 961
Trésorerie de clôture	290 152	1 332 841

4.4 Tableau des soldes intermédiaires de gestion

En EUR	31/12/2019	En % du CA	31/12/2018	En % du CA
CHIFFRE D'AFFAIRES	44 237 034	100%	43 015 103	100%
Consommations	-25 405 526	-57,4%	-25 096 810	-58,3%
MARGE BRUTE	18 831 508	42,6%	17 918 293	41,7%
+ Autres produits d'exploitation	168 079	0,4%	198 962	0,5%
- Autres achats et charges externes	-7 766 085	-17,6%	-8 245 464	-19,2%
VALEUR AJOUTEE	11 233 503	25,4%	9 871 791	22,9%
- Impôts et taxes	-927 833	-2,1%	-800 507	-1,9%
- Salaires, traitements, charges	-9 592 601	-21,7%	-8 717 775	-20,3%
+ Subventions	0	0,0%	3 647	0,0%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBITDA)	713 068	1,6%	357 156	0,8%
- Dotations aux amortissements et provisions	-1 079 161	-2,4%	-1 248 543	-2,9%
+ Reprises sur amortissements et provisions	183 985	0,4%	301 577	0,7%
RESULTAT D'EXPLOITATION (EBIT)	-182 108	-0,4%	-589 810	-1,4%
+/- Charges et produits financiers	-2 557	0,0%	-89 637	-0,2%
RESULTAT COURANT	-184 664	-0,4%	-679 447	-1,6%
+/- Résultat exceptionnel	-110 311	-0,2%	18 079	0,0%
- Participation des salariés	0	0,0%	0	0,0%
- Impôts sur les sociétés	-348 680	-0,8%	-41 120	-0,1%
+/- Impôts différés	249 061	0,6%	116 080	0,3%
RESULTAT NET	-394 594	-0,9%	-586 408	-1,4%
+/- Résultat des sociétés mises en équivalence	-2 343	0,0%	-12 868	0,0%
+/- Dotations et reprises sur écarts d'acquisition	0	0,0%	0	0,0%
RESULTAT NET CONSOLIDE	-396 937	-0,9%	-599 276	-1,4%

5. Principes comptables et notes annexes

5.1 Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2019, le périmètre de consolidation se présente comme suit :

SOCIETE	NATIONALITE	RCS	% d'intérêts	Méthode d'intégration
UPERGY 11C, rue des Aulnes 69542 CHAMPAGNE AU MONT D'OR	Française	LYON 409 101 706	100	Globale
UPERGY LIMITED Unit 5, Focus Park B90 4QU SOLIHULL	Anglaise	2045875 England and Wales	100	Globale
UPERGY IBERIA SL Pol. Ind. Cami Ral Carrer Miquel Servet, 9 08850 Gavà	Espagnole	B 65279432	100	Globale
VDI ITALIA Bicocca, Via Libero Temolo 4 Milano, 20126	Italienne	CF 08252380962	100	Globale
UPERGY GmbH Worringer Straße 30 50676 Köln	Allemande	HRB 70266	100	Globale
UPERGY LIMITED Unit 4405, 44 th Floor, COSCO Tower 183, Queen's Road Central HONG KONG	Hongkongaise	1029137	100	Globale
UPERGY SARL 1, rue du bois Zi Ksar Hicher – La Manouba TUNIS	Tunisienne	B 24159072010	100	Globale
VDI TUNISIE HSD 1, rue du bois Zi Ksar Hicher – La Manouba TUNIS	Tunisienne	B 24215412011	100	Globale
SI UPERGY 1, rue du bois Zi Ksar Hicher – La Manouba TUNIS	Tunisienne	B 26212702015	100	Globale
HAWK-WOODS Ltd Briscall House, Wotton Road, Kingsnorth Industrial Estate Ashford TN23 6LN	Anglaise	2640939 England and Wales	100	Globale
ENERSTONE SAS 1130 rue de la Piscine 38402 ST MARTIN D'HERES	Française	GRENOBLE 789 316 163	20,31	Mise en équivalence

UPERGY Limited UK a acquis 100% du capital la société anglaise HAWK-WOODS le 1^{er} février 2019. Cette société est consolidée à partir du 1^{er} janvier 2019.

Toutes les filiales contrôlées par le groupe sont consolidées par intégration globale, à l'exception de :

- la société POWERPACKS UK, de nationalité anglaises, filiale à 100% d'UPERGY LIMITED UK, non consolidée (plus d'activité depuis 2004) ;
- la société ENERSTONE, dans laquelle UPERGY SA a pris une participation de 20,31% en avril 2016, cette société est consolidée par mise équivalence.

-les sociétés SPTL (participation non significative), SCRELEC (participation non significative) et 1001 Pilas non intégrées

La méthode de consolidation par intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- éliminer les soldes réciproques dans les comptes de bilan ainsi que les montants résultant d'opérations entre les sociétés du groupe et affectant le compte de résultat ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires ».

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 décembre 2019, sur une durée de 12 mois.

A l'exception d'Enerstone, toutes les filiales de la société UPERGY étant détenues à 100%, les états financiers consolidés ne font apparaître aucun autre intérêt minoritaire à la clôture des comptes annuels au 31/12/2019.

5.2 Faits marquants

UPERGY a acquis, le 1er février, 100% du capital de la société anglaise Hawk-Woods, spécialisée dans la fabrication des systèmes de batteries avancées pour l'industrie mondiale du cinéma et de la télévision. La société est rentable et s'inscrit parfaitement dans le cadre du plan stratégique 2023.

L'activité B to C est dans une phase de transformation et de mise en place de la stratégie « cross-canal ». Elle a été fortement perturbée par des facteurs non récurrents (logistique du 1er semestre, marketing digital au 4ème trimestre)

Un contrôle fiscal est en cours et porte sur l'examen des exercices 2017 et 2018.

5.3 Dividendes

Comme en 2018, la société UPERGY n'a pas versé des dividendes sur l'exercice 2019. On note une distribution de dividendes de 11 K€. Ces dividendes ont été versés par la société HAWK-WOODS à ses anciens actionnaires en janvier 2019

5.4 Actions propres

Depuis le 07 juin 2010, les titres UPERGY ont rejoint le groupe de cotation E2 (société ayant fait une offre au public) d'Euronext Growth.

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place pour assurer la régularité de cotation du titre, souscrit auprès de la société de Bourse Gilbert Dupont, UPERGY a mis à la disposition de ce prestataire de services d'investissement 50 000 € et 13 387 titres, afin de lui permettre d'exercer son activité.

Dans le cadre du contrat de rachat d'actions également mis en place auprès du même prestataire de services, UPERGY lui a fait apport de 886 872 € pour financer ce programme.

		31/12/2018	Mouvements 2019			31/12/2019
			Achats	Ventes	Annulation	
Contrat de liquidité	Nombre de titres	18 651	62 687	73 257		8 081
	Montant	103 605	339 718	400 630		42 693
Contrat de rachat	Nombre de titres	7 692	49 868			57 560
	Montant	41 389	274 530			315 919
Total	Nombre de titres	26 343	112 555	73 257	0	65 641
	Montant	144 994	614 248	400 630	0	358 612

5.5 Principes Comptables et méthodes d'évaluation

Les principes d'élaboration des comptes consolidés sont conformes à l'arrêté du 22 juin 1999 homologuant le règlement CRC 99-02, au règlement n° 2014-3 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et au règlement ANC n° 2014-03.

UPERGY étant cotée sur le marché régulé Euronext Growth, le groupe n'a pas d'obligation d'établir des comptes consolidés sous le référentiel IFRS ; le référentiel français a été retenu par UPERGY.

5.6 Permanence des méthodes

Aucune modification des méthodes comptables n'est intervenue au cours de l'exercice.

5.7 Ecarts d'acquisition

Lors de la première consolidation d'une filiale, l'écart de première consolidation (différence entre le coût d'acquisition et la quote-part correspondante des capitaux propres retraités de la société) est affecté aux différents postes appropriés du bilan. Le solde non affecté constitue l'écart d'acquisition.

La société 1000 et une Piles acquise en 1999 a fait l'objet de fusion absorption par UPERGY en 2000. Le traité de fusion portant sur cette opération a fait ressortir la valorisation de fonds de commerce ; les retraitements de consolidation ont affecté ce montant aux écarts d'acquisition.

Les différentes acquisitions ont fait ressortir les écarts suivants:

- ALL BATTERIES:	1 808 264 €
- VDI CHINA:	2 831 €
- MICROBATT:	173 370 €
-HAWK-WOODS	2 074 015 €

Valeurs nettes, en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Clôture
Ecarts d'acquisition	1 443 647	2 074 015		3 517 660

Aucune perte de valeur n'a été identifiée sur les écarts d'acquisition au 31/12/2019.

Pour rappel, en application du règlement ANC 2015-07, le groupe a décidé de ne plus amortir les écarts d'acquisition à compter du 1^{er} janvier 2016, mais de procéder à une évaluation annuelle de ceux-ci via un test de dépréciation. Des tests de dépréciation sont ainsi effectués sur la valeur nette comptable de l'exercice, qui donne le cas échéant lieu à une dépréciation complémentaire.

5.8 Ecarts de conversion

Les comptes des filiales anglaises, tunisiennes et chinoises ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les postes de bilan sont convertis en euros au taux de clôture à l'exception du capital et des réserves maintenus au coût historique ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice ;
- les écarts de conversion résultant de la variation des taux de change sur le bilan et le compte de résultat sont comptabilisés dans les capitaux propres consolidés sous la rubrique « écarts de conversion ».

Les taux de conversion utilisés sont les suivants :

Devises	Taux moyen 2019	Taux moyen 2018	Taux de clôture au 31/12/2019	Taux de clôture au 31/12/2018
GBP	0,8759	0,8860	0,8508	0,8945
TND	3,2635	3,1447	3,1758	3,4928
HKD	8,7692	9,0243	8,7473	8,9675
CNY	7,7237	7,8156	7,8205	7,8751

L'écart de conversion qui apparaît au passif du bilan est la conséquence de l'utilisation de ces différents taux.

5.9 Immobilisations incorporelles

Elles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de leur durée de vie.

Logiciels:	Linéaire	5 ans
------------	----------	-------

Les logiciels métiers développés spécifiquement pour l'activité du groupe sont amortis sur 8 ans.

5.10 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de leur durée de vie prévue.

Matériels et installations techniques:	Linéaire	3 à 10 ans
Agencements:	Linéaire	3 à 10 ans
Matériels de bureau et informatique:	Linéaire	3 ans
Matériel de transport :	Linéaire	3 ans
Mobilier:	Linéaire	4 à 10 ans

5.11 Immobilisations financières

Elles figurent au bilan pour leur valeur historique. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

5.12 Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat a été retenu, sauf écart significatif.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation des stocks est constituée, égale à la différence entre la valeur de réalisation estimée et la valeur brute.

5.13 Clients et autres Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

5.14 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Le solde du poste disponibilités correspond aux soldes créditeurs en banque.

5.15 Imposition différée

Certains retraitements apportés aux comptes sociaux, afin de les mettre en harmonie avec les principes de consolidation ainsi que certains reports d'imposition dans le temps, génèrent des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable retraité.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés.

La méthode appliquée est celle du report variable qui tient compte pour le calcul des conditions d'imposition connues à la clôture de l'exercice. Le taux d'impôt différé utilisé au 31/12/2019 pour les engagements de retraite est de 25% et de 28% pour l'activation du déficit fiscal reportable de UPERGY SA. Aucun retraitement n'a été appliqué aux comptes pour les sociétés de nationalité étrangère.

5.16 Engagement en matière de retraite

Aucun engagement de retraite n'a été contracté en dehors de ceux résultant des obligations légales prévues notamment par les conventions collectives applicables aux sociétés françaises.

Les droits des salariés ont été évalués à partir des salaires, âge et ancienneté et en prenant en considération les coefficients de rotation du personnel au sein du groupe UPERGY.

Depuis l'exercice 2014, la provision en matière d'engagement de retraite est calculée à partir des paramètres taux de turn over et taux d'augmentation salariale réels du groupe UPERGY, alors qu'elle était précédemment calculée à partir de paramètres standard français.

Depuis 2015 ; la provision en matière d'engagement de retraite a été affinée afin de prendre en compte les droits acquis en fonction du nombre d'année de présence pour chaque salarié alors que précédemment le maximum légal était appliqué dans tous les cas.

Depuis 2017, un taux de turnover nul a été retenu pour la tranche 64 à 67 ans et la table de mortalité INSEE a été mise à jour (version INSEE 12-14 au lieu de INSEE 09-11).

Depuis 2018, le calcul du taux de turnover a été revu afin de tenir compte dans les départs uniquement des démissions et non plus autres types de sorties (ruptures conventionnelles, licenciements, ...).

Les hypothèses retenues sont les suivantes:

- taux d'actualisation: 1,60% (1,60% en 2018)

- taux de rotation du personnel:

Turn over par tranche d'âge	Cadres	Non cadres
18 à 30 ans	0,0%	16,5%
31 à 40 ans	16,8%	12,3%
41 à 50 ans	15,6%	5,4%
51 à 63 ans	9,3%	14,8%
64 à 67 ans	0,0%	0,0%

- âge conventionnel de départ: 67 ans

- droits acquis:

- cadres :

- 2/20 de mois par année de présence de 2 à 9 ans inclus de présence

- 3/20 de mois par année de présence de 10 à 19 ans inclus de présence

- 4/20 de mois par année de présence à partir de 20 ans de présence sans pouvoir dépasser 6 mois.

- non cadres

- 1/10 de mois par année de présence sans pouvoir dépasser un maximum de 3 mois, pour les salariés ayant 2 ans et plus de présence.

- taux d'augmentation des salaires: cadres 2,18% - non cadres-2,20% (respectivement 2,81% et 2,79% en 2018).

Aucune obligation légale n'existant dans les pays où sont implantées les filiales étrangères, aucun engagement de retraite n'a été évalué pour le personnel des sociétés domiciliées dans ces pays.

6.Principaux postes du bilan

6.1 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes, en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	4 581 916			2 074 015		6 655 931
Concessions, brevets et droits similaires	425 608	0	0	0	0	425 608
Fonds commercial	865 930	0	0	0	0	865 930
Autres immobilisations incorporelles	1 203 260	0	0	0	-2	1 203 258
Immobilisations Incorporelles brutes	2 494 798	0	0	0	-2	2 494 796

Amortissements et provisions, en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	3 138 269				2	3 138 271
Concessions, brevets et droits similaires	302 856	0	0	0	0	302 856
Fonds commercial	299 668	0	0	0	0	299 668
Autres immobilisations incorporelles	861 199	0	0	0	0	861 199
Amortissements et provisions	1 463 723	0	0	0	0	1 463 723

Valeurs nettes, en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	1 443 647	0	0	2 074 015	-2	3 517 660
Concessions, brevets et droits similaires	122 752	0	0	0	0	122 752
Fonds commercial	566 262	0	0	0	0	566 262
Autres immobilisations incorporelles	342 061	0	0	0	-2	342 059
Valeurs nettes	1 031 075	0	0	0	-2	1 031 073

6.2 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes, en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Constructions	0	0	0	402 459	20 672	423 131
Installations techniques, matériel, outillage	390 961	100 191	0	107 334	12 865	611 351
Autres immobilisations corporelles	3 146 046	124 342	0	0	227 207	3 497 594
Immobilisations en cours	200 685	2 849	0	0	-200 685	2 849
Immobilisations Corporelles brutes	3 737 692	227 382	0	509 793	60 058	4 534 925

Amortissements et provisions, en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Constructions	0	27 400	0	0	808	28 209
Installations techniques, matériel, outillage	327 662	24 577	0	90 458	7 775	450 473
Autres immobilisations corporelles	2 268 445	278 206	0	0	16 446	2 563 097
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0
Amortissements et provisions	2 596 107	330 184	0	90 458	25 029	3 041 778

Valeurs nettes, en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Constructions	0	-27 400	0	402 459	19 863	394 922
Installations techniques, matériel, outillage	63 299	75 614	0	16 875	5 089	160 878
Autres immobilisations corporelles	877 601	-153 864	0	0	210 761	934 498
Immobilisations en cours	200 685	2 849	0	0	-200 685	2 849
Valeurs nettes	1 141 585	-102 802	0	419 335	35 029	1 493 147

6.3 Immobilisations financières

Valeurs brutes, en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	43 622	0	-16 313	0	6	27 315
Autres immobilisations financières	177 989	37 251	-15 621	0	-70	199 549
Créances rattachées à des participations	26 095	0	0	0	0	26 095
Immobilisations Financières brutes	247 706	37 251	-31 934	0	-64	252 959

Amortissements et provisions, en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	17 260	0	0	0	0	17 260
Autres immobilisations financières	38 808	0	0	0	0	38 808
Créances rattachées à des participations	26 095	0	0	0	0	26 095
Amortissements et provisions	82 163	0	0	0	0	82 163

Valeurs nettes, en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	26 362	0	-16 313	0	6	10 055
Autres immobilisations financières	139 181	37 251	-15 621	0	-70	160 741
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0	0
Valeurs nettes	165 543	37 251	-31 934	0	-64	170 796

6.4 Participation mise en équivalence

Le montant de l'écart d'acquisition correspondant aux titres mis en équivalence s'élève à 227 385€, il a été intégré sur la ligne écart d'acquisition. Les titres mis en équivalence concernant la société Ernestone a été déprécié à 100%.

La quote-part de résultat des sociétés mis en équivalence s'élève à (2) k€ sur 2019. Ainsi les participations mis en équivalence sont nulles au 31/12/2019.

6.5 Actifs circulants

En EUR	Valeur brute 31/12/2019	Provisions (cumul dotations)	Reprises (de la période)	Autres mouvements sur provision	Valeur nette 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2018
Matières premières, approvisionnements	37 076	0	0	0	37 076	38 876
Marchandises	10 404 422	1 700 742	130 585	0	8 834 265	8 815 815
Sous-total Stocks et en-cours	10 441 498	1 700 742	130 585	0	8 871 341	8 848 691
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0	0	136 876
Créances clients et comptes rattachés	6 087 166	260 176	32 611	0	5 859 601	5 455 958
Actifs d'impôts différés	562 026	0	0	0	562 026	312 812
Autres créances	1 232 684	0	0	0	1 232 684	1 399 848
Comptes de régularisations	247 603	0	0	0	247 603	152 993
Sous-total Autres créances et comptes de régularisation	1 480 287	0	0	0	1 480 287	1 552 841

6.6 Provisions

En EUR	Ouverture	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Provisions pour retraites	111 096	27 560				138 656
Provisions pour risques	7 129	0	-5 129	0	0	2 000
Provisions sur titres non consolidés	17 260	0	0	0	0	17 260
Provisions sur autres immo. Financières	64 903	0	0	0	0	64 903
Provisions sur stocks	1 231 671	487 395	-151 374	0	2 465	1 570 157
Provisions sur créances clients	224 927	31 015	-32 611	1	4 233	227 565
Total	1 656 986	545 970	-189 114	1	6 698	2 020 541
<i>Dont dotations et reprises d'exploitation</i>		545 970	-183 985			
<i>Dont dotations et reprises financières</i>		0	0			
<i>Dont dotations et reprises exceptionnelles</i>		0	-5 129			

En EUR	Reprises	Dont utilisées	Dont non utilisées
Provisions pour retraites	0		
Provisions pour risques	5 129	5 129	
Provisions sur titres non consolidés	0	0	
Provisions sur stocks	151 374	151 374	
Provisions sur créances clients	32 611	32 611	
Total	189 114	189 114	0

6.7 Variation des capitaux propres consolidés

En EUR	Capital	Primes de fusion	Réserves	Résultats	Ecarts de conversion	Total Capitaux propres
Capitaux propres 2017	2 973 750	7 769 299	-2 675 264	4 417 193	-586 118	11 898 860
Distributions de dividendes						0
Résultat N-1			4 417 193	-4 417 193		0
Résultat de l'exercice				-599 276		-599 276
Variations des écarts de conversion					-50 641	-50 641
Variations liées aux actions propres			-85 975			-85 975
Réduction de capital et fusion 2018	-87 710	152 176	104 923			169 389
Autres variations			-11 870			-11 870
Capitaux propres 2018	2 886 040	7 921 475	1 749 007	-599 276	-636 759	11 320 487
Distributions de dividendes			-11 179			-11 179
Résultat N-1			-599 276	599 276		0
Résultat de l'exercice				-396 937		-396 937
Variations des écarts de conversion					120 531	120 531
Variations liées aux actions propres			-213 618			-213 618
Autres variations			-8			-8
Capitaux propres 2019	2 886 040	7 921 475	924 926	-396 937	-516 228	10 819 276

On note une distribution de dividendes de 11 K€. Ces dividendes ont été versés par la société HAWK-WOODS à ses anciens actionnaires en janvier 2019.

6.8 Passage du résultat social au résultat consolidé

En EUR	31/12/2019	31/12/2018
Cumul des résultats sociaux	-964 941	-1 767 355
Elimination dividendes	0	0
Elimination provisions internes	373 000	962 171
Dotations/ Reprises provisions pour charges	-27 560	11 264
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	0	0
Variation des impôts différés	249 061	116 083
Retraitement des différences de change latentes	26 350	41 949
Harmonisation des amortissements	-27 400	-30 556
Retraitement dépréciation fonds de commerce sociaux	0	80 036
Retraitement résultat cession consolidé	0	0
Ecritures non passées en social	-23 104	0
Quote-part de Résultat des sociétés mises en équivalence	-2 343	-12 868
Total	-396 937	-599 276

6.9 Emprunts et dettes financières

Ventilation par type, en EUR	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 197 977	1 697 320
Concours bancaires courants	5 720 358	4 432 581
Intérêts courus non échus	2 721	13 861
Participations des salariés	108 344	97 599
Dépôts reçus	0	0
Autres	587 682	0
Total	10 617 082	6 241 361

Ventilation par échéance, en EUR	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts et dettes à moins d'un an	6 973 613	5 085 966
Emprunts et dettes de 1 à 5 ans	3 293 469	1 155 395
Emprunts et dettes à plus de 5 ans	350 000	0
Total	10 617 082	6 241 361

Sur l'exercice 2019, la société UPERGY a souscrit à 3 emprunts de 1 000 k€, 900 k€ et 1 400 k€, respectivement auprès de Société Générale, la Banque Palatine et la Caisse d'Épargne.

6.10 Autres dettes et comptes de régularisation

En EUR	31/12/2019	31/12/2018
Dettes fiscales	1 730 399	882 722
Dettes sociales	498 947	960 414
Autres dettes	707 105	643 123
Comptes de régularisations	0	0
Total	2 936 451	2 486 259

7.Principaux postes du compte de résultat

7.1 Chiffre d'affaires

Ventilation par zone géographique, en EUR	31/12/2019	%	31/12/2018	%
France	25 732 495	58,2%	27 762 360	64,5%
Hors France & export	18 504 539	41,8%	15 252 743	35,5%
Chiffre d'affaires total	44 237 034	100,0%	43 015 103	100,0%

Ventilation par nature, en EUR	31/12/2019	%	31/12/2018	%
Marchandises	43 431 157	98,2%	42 194 650	98,1%
Services	805 877	1,8%	820 453	1,9%
Chiffre d'affaires total	44 237 034	100,0%	43 015 103	100,0%

Contribution de chaque société

En EUR	Chiffre d'affaires réalisé 2019	% de chiffre d'affaires réalisé 2019	Chiffre d'affaires réalisé 2018	% de chiffre d'affaires réalisé 2018
UPERGY (FR)	26 761 323	60,5%	28 737 752	66,8%
UPERGY (GB)	11 340 617	25,6%	10 382 081	24,1%
HAWK-WOODS	3 072 670	6,9%		
UPERGY (ES)	2 125 500	4,8%	2 249 065	5,2%
UPERGY (DE)	462 092	1,0%	634 582	1,5%
SI UPERGY	312 373	0,7%		
Succursale belge	134 108	0,3%	131 139	0,3%
VDI ITALIA	19 681	0,0%	591 559	1,4%
UPERGY SARL	8 670	0,0%	288 925	0,7%
Chiffre d'affaires total	44 237 034	100,0%	43 015 103	100,0%

7.2 Ventilation des effectifs et charges de personnel

En nombre de salariés	31/12/2019	31/12/2018
Employés	207	198
Techniciens / AM	48	30
Cadres	47	40
Total	302	268

En EUR	31/12/2019	31/12/2018
Rémunérations du personnel	7 311 816	6 562 990
Charges sociales	2 280 785	2 154 785
Total	9 592 601	8 717 775

7.3 Dotations aux amortissements et aux provisions

Reprises, en EUR	31/12/2019	31/12/2018
Provisions sur créances clients	32 611	20 535
Provisions sur stocks	151 374	269 778
Provisions pour autres charges	5 129	11 264
Total	189 114	301 577

Dotations en EUR	31/12/2019	31/12/2018
Amortissements	533 191	461 239
Provisions sur créances clients	31 015	47 682
Provisions sur stocks	487 395	739 622
Provisions pour autres charges	27 560	0
Total	1 079 161	1 248 543

La dotation aux provisions sur stock 2017 prenait en compte une dotation aux provisions sur le stock de Détecteurs et Avertisseurs Autonomes de Fumées. La provision a été complétée en 2019, à hauteur de 322K€ (sur les 487 K€ mentionnés ci-avant).

7.4 Résultat d'exploitation

En EUR	31/12/2019	31/12/2018
Total des produits d'exploitation	44 589 098	43 519 289
Total des charges d'exploitation	44 771 206	44 109 099
Résultat d'exploitation	-182 108	-589 810

7.5 Résultat financier

En EUR	31/12/2019	31/12/2018
Gains de change	99 017	205 580
Revenus des autres créances et VMP	206	0
Autres produits financiers	1 626	27 226
Reprise sur provisions	0	0
Total des produits financiers	100 849	232 806
Dotations provisions sur risques et charges fin	0	0
Intérêts et charges financières	88 063	28 334
Pertes de change	14 869	294 109
Autres charges financières	474	0
Total des charges financières	103 406	322 443
Résultat financier	-2 557	-89 637

7.6 Résultat exceptionnel

En EUR	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels sur opération de gestion	17 887	100 007
Autres produits exceptionnels	1 989	0
Produits de cession des éléments d'actifs	1 914	156 750
Reprises sur provisions et transferts de charges	5 326	10 247
Produits sur cessions d'actions propres	10 085	13 479
Reprise sur provision pour risques et charges exceptionnelles	0	0
Total des produits exceptionnels	37 201	280 483
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	100 125	93 084
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	32 014	145 851
Dotations aux provisions	0	5 129
Charges sur cession d'actions propres	15 373	18 340
Total des charges exceptionnelles	147 512	262 404
Résultat exceptionnel	-110 311	18 079

Détail des charges exceptionnelles sur opération de gestion :	100 125
- Avoirs antérieurs non reçus	65 818
- Litige Fournisseur	15 688
- Dons associations	10 246
- Divers	8 371

7.7 Impôts sur les sociétés

En EUR	31/12/2019	31/12/2018
Charge d'impôt courante	348 680	41 120
Charge d'impôt différée	-249 061	-116 080
Total	99 619	-74 960

Preuve d'impôt

En EUR	31/12/2019	31/12/2018
Résultat avant IS	-294 975	-661 368
IS théorique	-82 593	-220 456
Ecart de taux d'imposition	-139 002	175 136
Différences permanentes et temporaires	10 840	-52 808
Crédit d'impôt, régularisation d'impôts différés et autres impôts	317 400	23 168
Autres différences	-7 026	
IS comptabilisé	99 619	-74 960

7.8 Rémunérations des dirigeants

Dirigeants, fonction	Rémunération au titre du mandat social (en €)	Rémunération au titre du contrat de travail (en €)
David BUFFELARD, Président Directeur Général	182 000	Néant
Thierry BOUVAT, Directeur Général et membre du Conseil d'administration	15 450	155 550

7.9 Evénements postérieur à la clôture

Un contrôle fiscal est en cours et porte sur l'examen des exercices 2017 et 2018.

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par le COVID-19 au premier trimestre 2020. Compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, la société n'est toutefois pas en capacité pour l'instant d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. Les décisions des pouvoirs publics relatives à la crise sanitaire (Coronavirus) ont pour conséquence immédiate la fermeture temporaire de nos magasins physiques en France et une réorganisation du travail de nos effectifs.

7.10 Engagements hors bilan

Suite aux cessions des sociétés GM EQUIPEMENT et PRORISK au 31 janvier 2017, une garantie de passif et d'actif a été signée en faveur du repreneur en matière fiscales et sociales suivant les délais de prescription applicables légalement.

Achat de dollars à terme

4 contrats d'achat de dollars à terme ont été souscrits en 2019, selon le détail ci-dessous :

En \$	Montant à la souscription	Solde au 31/12/2018	Montant utilisé en 2019	Solde au 31/12/2019	Taux nominal
Western Union 24/01/2018	0 - 100 000	0 - 100 000 (1)	100 000	0	1,2650
BRA 26/07/2018	700 000	700 000	700 000	0	1,1910
Western Union 24/09/2018	900 000	900 000	900 000	0	1,2000
Western Union 19/12/2018	1 200 000	1 200 000	1 200 000	0	1,1540
Western Union 23/04/2019	400 000		400 000	0	1,1260
Western Union 13/08/2019	1 250 000		1 250 000	0	1,1550
Western Union 29/08/2019	1 750 000		0	1 750 000	1,1750
Western Union 29/08/2019	1 600 000		0	1 600 000	1,1400
Total	7 800 000 - 7 900 000	2 800 000 - 2 900 000	4 550 000	3 350 000 - 3 350 000	

(1) : contrats asymétriques : le montant obtenu dépend du cours spot à la date de levée de l'option.

Achat de GBP à terme

Une couverture a été mise en place sur UPERGY FR en 2017 afin de couvrir le risque Euro / GBP dans le cadre des ventes intragroupes libellées en GBP à destination de sa filiale UPERGY GB, les contrats en place sont détaillés ci-dessous :

EN GBP	Montant à la souscription	Solde au 31/12/2018	Montant utilisé en 2019	Solde au 31/12/2019	Taux nominal
Western Union 27/06/2018	600 000 - 1 200 000	300 000 - 600 000 (1)	600 000	0	0,8615
Western Union 25/10/2018	420 000 - 600 000	280 000 - 400 000 (1)	400 000	0	0,8925
Western Union 27/11/2018	70 000	70 000	70 000	0	0,8930
Western Union 27/08/2019	1 200 000		1 000 000	200 000	0,9080
Total	2 290 000 - 3 070 000	650 000 - 1 070 000	2 070 000	200 000 - 200 000	

(1) : contrats asymétriques : le montant obtenu dépend du cours spot à la date de levée de l'option.

7.11 Transactions entre les parties liées

Sociétés concernées: UPERGY et SCI CORBAS 2

Dirigeant en commun: Monsieur Christian DUTEL administrateur UPERGY et gérant associé de la SCI CORBAS 2

Nature de la transaction: bail commercial qui porte sur un immeuble à usage industriel

Charge de location comptabilisée au titre de l'exercice: 362 572 € HT

Solde fournisseur SCI CORBAS 2 au 31/12/2019: 0 €

7.12 Honoraires des contrôleurs légaux

Conformément à l'article R123-198-9 du code de commerce, le montant total des honoraires des commissaires aux comptes est de :

- 27 500 euros pour UPERGY SA (l'intégralité étant au titre du contrôle légal des comptes).

- 15 000 euros pour les filiales intégrées globalement

Soit un total de 42 500 euros (honoraires figurant au compte de résultat).

8. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2019

A l'assemblée générale de la société UPERGY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société UPERGY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 20 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Le paragraphe 5.7 "Ecart d'acquisition" de l'annexe détaille les principaux écarts d'acquisition du Groupe. Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté notamment sur l'appréciation du montant net des écarts d'acquisition.
- Le paragraphe 5.12 "Stocks" de l'annexe décrit les principes comptables applicables à la valorisation et à la dépréciation des stocks. Nos travaux ont consisté à contrôler le respect des principes comptables décrits pour la valorisation des stocks.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 20 mars 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Tassin-la-Demi-Lune et Lyon, le 30 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT
Olivier ARTHAUD

GRANT THORNTON
Robert DAMBO

9. Comptes annuels sociaux UPERGY relatifs à l'exercice clos au 31/12/2019

9.1 Actif

		1 - BILAN ACTIF		DGFIP N° 2050 2020						
Désignation de l'entreprise :		UPERGY		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12						
Adresse de l'entreprise :		11 C RUE DES AULNES BP 10020 69542 CHAMPAGNE		Durée de l'exercice précédent : 12						
				si déposé néant, cochez la case : <input type="checkbox"/>						
		Exercice N clos le, 31/12/2019		Net						
		Brut 1		Amortissements, provisions 2						
				3						
Capital souscrit non appelé (I)		AA								
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS IMMOBILISÉES	AB	Frais d'établissement *	AC						
		CX	Frais de développement *	CO						
		AF	Concessions, brevets et droits similaires	AG	280 554	100 725				
		AH	Fonds commercial (1)	AI		3 193 982				
		AJ	Autres immobilisations incorporelles	AK	822 425	591 254				
		AL	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AM						
		AN	Terrains	AO						
		AP	Constructions	AQ						
		AR	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AS	288 016	34 925				
		AT	Autres immobilisations corporelles	AU	2 157 619	549 878				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	AV	Immobilisations en cours	AW		2 849				
		AX	Avances et acomptes	AY						
		CS	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CT						
		CU	Autres participations	CV	1 916 025	3 020 653				
		BB	Créances rattachées à des participations	BC	61 267	443 705				
		BD	Autres titres immobilisés	BE						
		BF	Prêts	BG						
		BH	Autres immobilisations financières *	BI	38 807	496 936				
		TOTAL (II)		BJ	13 999 629	BK	5 564 716	8 434 912		
		ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	Matières premières, approvisionnements	BM		27 490		
BN	En cours de production de biens			BO						
BP	En cours de production de services			BQ						
BR	Produits intermédiaires et finis			BS						
BT	Marchandises			BU	1 514 753	5 816 614				
BV	Avances et acomptes versés sur commandes			BW		388 382				
BX	Clients et comptes rattachés (3)*			BY	152 150	4 686 373				
BZ	Autres créances (3)			CA	2 000 681	8 167 732				
CB	Capital souscrit et appelé, non versé			CC						
ACTIF CIRCULANT	DIVERS			CD	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CE				
		CF	Disponibilités	CG		2 012 276				
		CH	Charges constatées d'avance (3)*	CI		167 404				
		TOTAL (III)		CJ	24 933 859	CK	3 667 585	21 266 274		
		Comptes de Régularisation	CV	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)						
			CM	Primes de remboursement des obligations (V)						
			CN	Écarts de conversion actif * (VI)	5 171		5 171			
			TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	38 938 661	IA	9 232 302	29 706 358	
		Retenue : (1) Dont droit au bail :		565 534	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
		Classe de réserve de prudence : *		Immobilisations :	Stocks :			Créances :		

9.2 Passif

2 - BILAN PASSIF avant répartition				DGFIP N° 2051 2020	
Désignation de l'entreprise : UPERGY				Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) *		(Dont versé : 2 886 039)	DA	2 886 039
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	7 921 475
	Écarts de réévaluation (2) *		(dont écart d'équivalence : EK)	DC	
	Réserve légale (3)			DD	297 375
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserves spéciale des provisions pour fluctuation des cours : B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	4 068 297
	Report à nouveau			DH	(1 219 370)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(2 092 149)
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)				DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)				DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	7 171
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)				DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	9 918 335
	Emprunts et dettes financiers divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	1 658 779
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	128 749
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	4 392 252
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 042 908
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	581 692
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)				EC	17 722 718
Écarts de conversion passif * (V)				ED	114 799
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	29 706 358
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Écart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	14 428 885
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	5 675 973	

9.3 Compte de résultat

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)						DGFIP N° 2052 2020		
Désignation de l'entreprise : UPERGY						Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N						
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	24 921 981	FB	9 962 847	FC	34 884 829	
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF	
		services *	FG	585 880	FH	1 767 534	FI	2 353 414
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	25 507 861	FK	11 730 382	FL	37 238 243	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	351	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	173 198	
	Autres produits (1) (11)					FQ	126 184	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	37 537 977	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	21 948 341
		Variation de stock (marchandises) *					FT	1 430 746
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	590 421	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV	(430)	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	6 930 296	
Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	527 484	
Salaires et traitements *						FY	4 986 978	
Charges sociales (10)						FZ	1 971 235	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	405 601
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	472 457
Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
Autres charges (12)						GE	2 532	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	39 265 666		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(1 727 688)	
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	179 129	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	186	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	120 411	
	Différences positives de change					GN	5 117	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP	304 845		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	378 171	
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR	104 994	
	Différences négatives de change					GS	88 615	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	571 781		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(266 936)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(1 994 625)	

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise : UPERGY		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	15 676	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	13 986	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	198	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	29 861	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	79 998	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	47 387	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	127 386	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(97 524)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ		
Impôts sur les bénéfices *		IK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		IL	37 872 684	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IM	39 964 834	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		IN	(2 092 149)	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	IO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	IY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	IP	
		- Crédit-bail immobilier	IQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.L.)	IX		
	(6 ter) Dont	amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	IC	
		amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	ID	
	(9) Dont transferts de charges	A1	38 181	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	
		obligatoires	A9	
		dont cotisations facultatives Madelin	A7	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
TOTAL GENERAL		127 386	29 663	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	
TOTAL GENERAL				

9.4 Annexes aux comptes sociaux

9.4.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis en conformité avec les dispositions du code de commerce (articles L123-12 à L123-28) et au règlement ANC 2014-3 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ci-après :

- **Continuité de l'exploitation**
- **Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre**
- **Indépendance des exercices**
- **et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.**

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucune modification des méthodes comptables n'est intervenue au cours de l'exercice.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur des périodes de 5 ans au vue de la durée réelle d'utilisation de ces actifs au sein de la société.

Les logiciels métier développés spécifiquement pour l'activité du groupe sont amortis sur 8 ans.

B. Fonds de commerce

Suite à la transposition de la directive 2013/34 UE, des modifications ont été apportées au règlement ANC N°2014-03, celles-ci portant sur:

- La définition du fonds commercial
- L'évaluation des actifs corporels, incorporels et du fonds commercial postérieurement à leur date d'entrée
- Le mali technique de fusion

Suite à l'application de ce nouveau règlement, la société a affecté l'intégralité des malis techniques présents à l'actif de son bilan, au sein du poste "fonds commercial" pour un montant de 132 K€.

La société considère que les fonds commerciaux qu'elle contrôle ont une durée d'utilisation qui n'est pas limitée dans le temps.

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires, à chaque clôture à compter de 2016, la société réalise un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur recouvrable de ces fonds commerciaux est toujours supérieure à la valeur comptable de ceux-ci.

Dans le cas inverse, une dépréciation est comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

A cette même date, la valeur d'utilité du fonds commercial est supérieure à sa valeur comptable incluant les malis techniques qui lui sont rattachés.

C. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériels, outillages :	3 à 10 ans
- Matériel de transport :	3 ans
- Agencements, installations générales :	3 à 10 ans
- Matériels de bureau et informatique :	3 ans
- Mobilier de bureau :	4 à 10 ans

D. Participations

La valeur brute des participations est constituée par le coût d'achat auquel se rajoute les frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Cette valeur d'inventaire est la valeur économique estimée par la direction de la société, qui tient notamment compte des capitaux propres mais aussi de la rentabilité et des perspectives d'avenir de la participation.

E. Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat a été retenu, sauf écart significatif.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation des stocks est constituée, égale à la différence entre la valeur de réalisation estimée et la valeur brute.

F. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe.

G. Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan correspondent à l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres de participations.

H. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Depuis le 1er janvier 2014, la comptabilisation des achats et des ventes réalisées en dollars s'effectue sur la base d'un cours budget pour toute l'année au lieu d'un taux modifié chaque mois, compte tenu de la mise en place de couverture de risque de change EURO/USD.

Depuis le 1er janvier 2017, la comptabilisation des achats et des ventes réalisées en dollars s'effectue sur la base d'un cours budget pour toute l'année au lieu d'un taux modifié chaque mois, compte tenu de la mise en place de couverture de risque de change EURO/GBP.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est porté au bilan en «écart de conversion».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Achats de dollars à terme :

Quatre contrats d'achat de dollars à terme ont été souscrits en 2019, selon détail ci-dessous :

En \$	Montant à la souscription	Solde au 31/12/2018	Montant utilisé en 2019	Solde au 31/12/2019	Taux nominal
Western Union 24/01/2018	0 - 100 000	0 - 100 000 (1)	100 000	0	1,2650
BRA 26/07/2018	700 000	700 000	700 000	0	1,1910
Western Union 24/09/2018	900 000	900 000	900 000	0	1,2000
Western Union 19/12/2018	1 200 000	1 200 000	1 200 000	0	1,1540
Western Union 23/04/2019	400 000		400 000	0	1,1260
Western Union 13/08/2019	1 250 000		1 250 000	0	1,1550
Western Union 29/08/2019	1 750 000		0	1 750 000	1,1750
Western Union 29/08/2019	1 600 000		0	1 600 000	1,1400
Total	7 800 000 - 7 900 000	2 800 000 - 2 900 000	4 550 000	3 350 000 - 3 350 000	

(1) contrats asymétriques : le montants obtenu dépend du cours spot à la date de levée d'option

Couverture de change EURO / GBP :

Une couverture de change a été mise en place sur la société UPERGY depuis 2017 afin de couvrir le risque EURO/GBP dans le cadre des ventes intra groupe libellées en GBP à destination de sa filiale anglaise UPERGY Ltd :

EN GBP	Montant à la souscription	Solde au 31/12/2018	Montant utilisé en 2019	Solde au 31/12/2019	Taux nominal
Western Union 27/08/2018	600 000 - 1 200 000	300 000 - 600 000 (1)	600 000	0	0,8815
Western Union 25/10/2018	420 000 - 600 000	280 000 - 400 000 (1)	400 000	0	0,8925
Western Union 27/11/2018	70 000	70 000	70 000	0	0,8930
Western Union 27/08/2019	1 200 000		1 000 000	200 000	0,9080
Total	2 290 000 - 3 070 000	650 000 - 1 070 000	2 070 000	200 000 - 200 000	

I. Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément à l'article R. 123-198-9 du Code du Commerce, ces informations figurant dans l'annexe des comptes consolidés, cette information n'est pas à fournir au niveau de l'annexe de UPERGY.

J. Transactions avec les parties liées

Sociétés concernées: UPERGY et SCI CORBAS 2

Dirigeant en commun: Monsieur Christian DUTEL administrateur de UPERGY et gérant associé de la SCI CORBAS 2

Nature de la transaction: bail commercial qui porte sur un immeuble à usage industriel

Charge de location comptabilisée au titre de l'exercice: 362 572 € HT

Solde fournisseur SCI CORBAS 2 au 31/12/2019 : 0 €

K. Produits constatés d'avance

Néant.

L. Faits caractéristiques de la société

Au 1^{er} Février 2019, UPERGY a réalisé l'acquisition de 100% du capital de la société Hawk-Woods, spécialisée dans la fabrication de systèmes de batteries avancés pour l'industrie mondiale du cinéma et de la télévision.

M. Actions propres

Depuis le 7 Juin 2010 les titres UPERGY ont rejoint le groupe de cotation E2 (société ayant fait une offre au public) d'Euronext Growth.

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place pour assurer la régularité de cotation du titre, souscrit auprès de la société de Bourse Gilbert Dupont, UPERGY a mis à la disposition de ce prestataire de services d'investissement 50 000 € et 13 387 titres, afin de lui permettre d'exercer son activité.

Dans le cadre du contrat de rachat d'actions également mis en place auprès du même prestataire de services, UPERGY lui a fait apport de 886 872 € pour financer ce programme.

A la date du 31/12/2019, le nombre d'actions propres détenues au travers du contrat de rachat d'actions s'élève à 57 560 actions pour un prix de revient total de 315 919 €.

A la date du 31/12/2019, le nombre d'actions détenues au travers de ces deux contrats s'élèvent à 65.641 pour un prix de revient de 358 612€.

N. Evénements post-clôture

Un contrôle fiscal est en cours et porte sur l'examen des exercices 2017 et 2018.

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par le COVID-19 au premier trimestre 2020. Compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, la société n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

Les décisions des pouvoirs publics relatives à la crise sanitaire (Coronavirus) ont pour conséquence immédiate la fermeture temporaire de nos magasins physiques en France et une réorganisation de travail de nos effectifs.

9.5 Informations relatives au bilan

9.5.1 Immobilisations

	Valeur brute début 2019 /S2	Augmentations	
		Réévaluations courant 2019 /S2	Acquisitions courant 2019 /S2
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 722 499		298 457
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	4 722 499		298 457
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions :			
- Constructions sur sol propre			
- Constructions sur sol d'autrui			
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	318 723		4 218
Autres immobilisations corporelles :			
- Installations générales, agencements, aménagements divers	1 619 347		38 336
- Matériel de transport	125 973		70 446
- Matériel de bureau et mobilier informatique	843 989		9 404
- Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	33 949		2 849
Avances et acomptes			
<i>Total immobilisations corporelles</i>	2 941 983		125 255
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	5 457 964		0
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	302 701		633 763
<i>Total immobilisations financières</i>	5 760 666		633 763
TOTAL GENERAL	13 425 149		1 057 475

	Diminutions		Valeur brute fin 2019 /S2	Valeur d'origine
	Virements courant 2019 /S2	Cessions courant 2019 /S2		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		32 014	4 988 942	
<i>Total immobilisations incorporelles</i>		32 014	4 988 942	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et amgt des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			322 942	
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements et amgt divers			1 657 683	
- Matériel de transport			196 420	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier			853 394	
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	33 949		2 849	
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	33 949		3 033 289	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		16 312	5 441 652	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		400 720	535 744	
<i>Total immobilisations financières</i>		417 032	5 977 397	
TOTAL GENERAL	33 949	449 046	13 999 629	

Tableau annex
©

9.5.2 Amortissements

Immobilisations amortissables	Montant début 2019	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2019
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de dév.				
Autres immobilisations incorporelles	918 970	184 009		1 102 980
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	918 970	184 009		1 102 980
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Inst générales, agcemnts et améngmt des const.				
Installations techniques, matériel et outillage indust.	278 712	9 304		288 016
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements, amén. divers	1 204 572	91 303		1 295 875
- Matériel de transport	42 094	62 508		104 603
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	698 664	58 475		757 140
- Emballages récupérables et divers				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	2 224 043	221 592		2 445 636
TOTAL GENERAL	3 143 014	405 601		3 548 616

9.5.3 Provisions

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-IE) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	6O	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6I	6J	6K	6L
		6M	6N	6O	6P
	- corporelles	6Q	6R	6S	6T
		6U	6V	6W	6X
	- titres mis en équivalence	6Y	6Z	7A	7B
		6C	6D	6E	6F
	- titres de participation	6G	6H	6I	6J
		6K	6L	6M	6N
	- autres immobilisations financières (I)*	6O	6P	6Q	6R
		6S	6T	6U	6V
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
Autres provisions pour dépréciation (I)*	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	7C	7D	7E	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7D	7E	7F	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	7G	7H	7I	7J
	- financiers	7K	7L	7M	7N
	- exceptionnelles	7O	7P	7Q	7R

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

9.5.4 Etat des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	504 972	0	504 972	504 972
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières	535 744	0	535 744	302 701
<i>Total actif immobilisé</i>	<i>1 040 717</i>	<i>1</i>	<i>1 040 716</i>	<i>807 674</i>
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	182 380	182 380		160 985
Autres créances clients	4 656 143	4 656 143		4 705 622
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	14 666	14 666		10 000
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 330	1 330		1 330
Impôts sur les bénéfices	513 389	51 455	461 934	620 227
Taxe sur la valeur ajoutée	236 053	236 053		258 303
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Divers	33 381	33 381		43 374
Groupe et associés (2)	9 123 394	0	9 123 394	6 496 962
Débiteurs divers	246 197	246 197		278 078
<i>Total actif circulant</i>	<i>15 006 936</i>	<i>5 421 608</i>	<i>9 585 328</i>	<i>12 574 885</i>
Charges constatées d'avance	167 404	167 404		87 170
TOTAL DES CREANCES	16 215 059	5 589 015	10 626 044	13 469 730
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit					
- à un an maximum	9 918 335	6 753 251	2 815 084	350 000	6 129 900
- à + de un an					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	111 064	111 064			111 459
Fournisseurs et comptes rattachés	4 392 252	4 392 252			5 030 602
Personnel et comptes rattachés	423 316	423 316			433 547
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	385 452	385 452			424 937
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée	108 796	108 796			228 268
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	125 343	125 343			131 068
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)	1 547 714	1 547 714			955 136
Autres dettes	581 692	581 692			591 079
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	17 593 967	14 428 883	2 815 084	350 000	14 035 999
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		3 063 698			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés					

9.5.5 Fonds commercial

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Droit au bail	497 549		32 014	465 534
Fonds acquis ayant fait l'objet d'une protection juridique				
Fonds acquis n'ayant pas fait l'objet d'une protection juridique	579 288			579 288
Fonds résultant d'une réévaluation légale				
Fonds résultant d'une réévaluation libre	2 049 160			2 049 160
Autres				
Droit entrée	100 000			100 000
TOTAL	3 225 997		32 014	3 193 982

9.5.6 Produits à recevoir

Produits à recevoir	2019 /S2	2018 /S2
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
<i>Total immobilisations financières</i>		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	193 627	158 017
Autres créances	218 305	278 820
<i>Total créances</i>	<i>411 932</i>	<i>436 838</i>
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
<i>Total disponibilités et divers</i>		
Autres		
<i>Total autres</i>		
TOTAL	411 932	436 838

9.5.7 Charges à payer

Nature des charges	2019 /S2	2018 /S2
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	44 384	12 617
Emprunts et dettes financières divers	13 090	12 541
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	12 486	1 917
<i>Total dettes financières</i>	<i>69 961</i>	<i>27 076</i>
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 028 501	1 011 249
Dettes fiscales et sociales	238 469	259 648
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>1 266 970</i>	<i>1 270 897</i>
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 000	5 000
<i>Total dettes diverses</i>	<i>5 000</i>	<i>5 000</i>
Autres		
<i>Total autres dettes</i>		
TOTAL	1 341 932	1 302 974

9.5.8 Charges et produits constatés d'avance

Nature des charges	2019 / S2	2018 / S2
Charges d'exploitation :		
	167 404	87 170
<i>Total charges d'exploitation</i>	167 404	87 170
Charges financières :		
<i>Total charges financières</i>		
Charges exceptionnelles :		
<i>Total charges exceptionnelles</i>		
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	167 404	87 170
Comparatif BILAN (Bilan Actif : 2050 rubrique CH)	167 404	87 170

Nature des produits	2019 / S2	2018 / S2
Produits d'exploitation :		
<i>Total produits d'exploitation</i>		
Produits financiers :		
<i>Total produits financiers</i>		
Produits exceptionnels :		
<i>Total produits exceptionnels</i>		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
Comparatif BILAN (Bilan Passif : 2051 rubrique EB)		
TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	167 404	87 170

9.6 Informations relatives au compte de résultat

9.6.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Détail du chiffre d'affaires	2019 /S2			2018 /S2			Variation %
	France	Export et livraisons intracom	Total	France	Export et livraisons intracom	Total	
Ventes de marchandises	24 021 081	9 962 848	34 884 829	27 152 505	8 386 842	35 539 347	-1,84 %
Prestations de service	585 880	1 767 534	2 353 414	609 855	1 825 721	2 435 576	-3,37 %
TOTAL	25 507 861	11 730 382	37 238 243	27 762 360	10 212 563	37 974 923	-1,94 %

9.7 Autres informations

9.7.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ETABLI EN EUROS

31/12/2019

	<i>Résultat global</i>	<i>Résultat courant avant impot</i>	<i>Résultat exceptionnel</i>	<i>Participation</i>	<i>Impôt société</i>
Résultat comptable avant IS	-2 092 149	- 1 994 625	- 97 524		
Réintégrations					
Charges exceptionnelles	1 612		1 612		
Dons, mécénat	10 247		10 247		
Amortissements excédentaires	29 688	29 688			
TVTS	4 881	4 881			
Prov. pour risque financier	5 171	5 171			
C3S et Effort construction	51 289	51 289			
Amendes					
Ecart de conversion actif N-1	120 411	120 411			
Ecart de conversion passif N	114 799	114 799			
Prov.comptes courants et titres filiales	373 000	373 000			
Reintégrations déficit filiale européenne	44 964	44 964			
Participation					
total des réintégrations	756 065	744 203	11 859		
Déductions					
C3S + Effort construction N-1	51 796	51 796			
Dividendes	0	0			
Reprise provision sur risque financier	120 411	120 411			
Ecart de conversion passif N-1	753	753			
Ecart de conversion actif N	5 171	5 171			
Suramortissement fiscal	7 717	7 717			
total des déductions	185 848	185 848			
Résultat fiscal	- 1 521 932	- 1 435 270	-85 665		
Impôt sociétés 33,33%	0	0	0	0	
Contribution dividendes 3%					

9.7.2 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

ACCROISSEMENTS	Montant
Ecart de conversion actif N	5 171
TOTAL	5 171

Accroissement de la dette future d'impôt	1 449
--	-------

ALLEGEMENTS	Montant
C3S+ Effort de construction	51 289
Provision pour risques financiers	5 171
Ecart de conversion Passif N	114 799
Total	171 259

Allègement de la dette future d'impôt	47 953
---------------------------------------	--------

9.7.3 Engagements financiers

Etabli en euros	31/12/2019
Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pension :	
Engagements retraite	138 656
Autres engagements donnés :	
Achat de dollars à terme - voir Règles et méthodes comptables page 2 note G	3 350 000 / 3 350 000
TOTAL	3 488 656
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de suretés réelles	

Commentaires :

Le montant des engagements retraite a été valorisé sur la base des indemnités de départ en retraite prévues par la Convention Collective des Commerces de Gros, en tenant compte de la probabilité de vie du personnel jusqu'à l'âge de la retraite.

Ces droits ont été évalués à partir du salaire, de l'âge et de l'ancienneté de chaque salarié et en prenant en considération les coefficients de rotation par tranche d'âge de l'ensemble du personnel.

Depuis 2017, un taux de turnover nul a été retenu pour la tranche 64 à 67 ans et la table de mortalité INSEE a été mise à jour (INSEE 12-14 au lieu de INSEE 09-11).

Depuis 2018, le calcul du taux de turnover a été revu afin de tenir compte dans les départs uniquement des démissions et non plus d'autres types de sorties (ruptures conventionnelles, licenciements,...).

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation = 1.00% (1.60% en 2018)

- Taux de rotation du personnel :	CADRES	NON CADRES
18 à 30 ans =	0.0%	16.5%
31 à 40 ans =	16.8%	12.3%
41 à 50 ans =	15.6%	5.4%
51 à 63ans =	9.3%	14.8%
64 à 67 ans =	0.0%	0.0%

- Age conventionnel de départ = 67 ans

- Droits acquis :

- cadres:

- 2/20 de mois par année de présence de 2 à 9 ans inclus de présence

- 3/20 de mois par année de présence de 10 à 19 ans inclus de présence

- 4/20 de mois par année de présence à partir de 20 ans de présence sans pouvoir dépasser 6 mois.

- non cadres: 1/10 de mois par année de présence sans pouvoir dépasser un maximum de 3 mois pour les salariés ayant 2 ans et plus de présence.

-Taux d'augmentation des salaires : 2.18% pour les cadres (2.81% en 2018) ; 2.20% pour les non cadres (2.79% en 2018)

Commentaires suite:

Suite aux cessions des sociétés GM EQUIPEMENT et PRORISK au 31 janvier 2017, une garantie de passif et d'actif a été signée en faveur du repreneur en matière fiscales et sociales suivant les délais de prescription applicables légalement.

9.7.4 Effectif moyen

Catégories	Effectif moyen salarié	
	2019 /S2	2018 /S2
Cadres	37	37
Agents de maîtrise	40	30
Employés et techniciens	90	97
Autres :		
TOTAL	167	164

9.7.5 Rémunération des dirigeants

Catégories	Montants
Membres des organes d'administration	
Membres des organes de direction	323 000
Membres des organes de surveillance	
TOTAL	323 000

9.7.6 Projet d'affectation du résultat

Etabli en euros	31/12/2019
<i>Répartition</i>	<i>Montant</i>
Perte nette	- 2 092 149
Report à nouveau antérieur	
Prélèvement sur réserves	
Perte à répartir	- 2 092 149
<i>Répartition</i>	
Réserve légale	
Autres réserves	
Dividendes à distribuer	
Report à nouveau	- 2 092 149
TOTAL	- 2 092 149
Différence d'affectation	

9.7.7 Liste des filiales et des participations

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Montant des prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
UPERGY LTD GB	117 536	1 578 205	100	3 019 189	3 019 189	4 623 544		12 642 923	214 643	
UPERGY IBERIA ES	850 000	-1 535 140	100	850 000		2 078 638		2 163 981	-427 473	
VDI ITALIA	144 033	-106 783	100	473 046				19 681	-18 295	
UPERGY DE	25 000	-1 859 475	100	25 000		2 031 632		462 531	-191 506	
UPERGY LTD HK	1 143	461 264	100	2 052	2 052			235 460	60 207	
UPERGY TN	3 148	687 020	100	5 500	5 500			538 906	147 643	
VDI TUNISIE HSD	1 574	-20 700	100	2 667	2 667				-2 121	
SI UPERGY TN	188 928	-263 522	100	276 078	276 078	329 581		312 373	77 175	
ENERSTON E	180 000		20	255 341						

9.7.8 Tableau des variations des capitaux propres

	01/01/2019	Augmentation de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Autres mouvements	Résultat N	31/12/2019
Capital en nombre d'actions							
Valeur nominale							
Capital social ou individuel	2 886 039						2 886 039
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	7 921 475						7 921 475
Ecarts de réévaluation							
Réserve légale	297 375						297 375
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves	4 068 297						4 068 297
Report à nouveau	15 508			(1 234 878)			(1 219 370)
Résultat de l'exercice	(1 234 878)			1 234 878		(2 092 149)	(2 092 149)
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Dividendes versés							
Total capitaux propres	13 953 818			0		(2 092 149)	11 861 668

10. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux 2019

A l'Assemblée Générale de la société UPERGY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société UPERGY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les titres de participation, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire selon les modalités décrites dans la note D du paragraphe "Règles et méthodes comptables" de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaire, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisations des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles établies sous le contrôle de la direction générale.
- La note B du paragraphe "Règles et méthodes comptables" de l'annexe décrit les principes comptables applicables à la valorisation et à la dépréciation des fonds de commerce. Nos travaux ont consisté à contrôler le respect des principes comptables décrits pour la valorisation et la dépréciation des fonds de commerce.
- La note E du paragraphe "Règles et méthodes comptables" de l'annexe décrit les principes comptables applicables à la valorisation et à la dépréciation des stocks. Nos travaux ont consisté à contrôler le respect des principes comptables décrits pour la valorisation et la dépréciation des stocks.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 20 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Tassin-la-Demi-Lune et Lyon, le 30 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT
Olivier ARTHAUD

GRANT THORNTON
Robert DAMBO

11. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

A l'assemblée générale de la société UPERGY,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la SCI CORBAS 2

Personnes concernées :

- Monsieur Christian DUTEL, administrateur de votre société jusqu'au mois de février 2020 et gérant-associé de la SCI CORBAS 2
- Monsieur Damien BUFFELARD, administrateur de votre société et associé de la SCI CORBAS 2
- Monsieur David BUFFELARD, Président du conseil d'administration et Directeur Général de votre société et associé de la SCI CORBAS 2
- Madame Hélène BUFFELARD, administrateur de votre société et associé de la SCI CORBAS 2

Nature : Un bail commercial liant votre société à la SCI CORBAS 2 a été conclu le 2 juillet 2001. Ce bail, modifié par plusieurs avenants depuis, porte sur un immeuble à usage industriel avec bureaux d'accompagnement, d'une superficie de 5 370 m² pour la partie entrepôt et de 70 m² pour la partie bureaux, le tout sur un terrain d'une superficie de 12 962 m² sis à Corbas (69960), ZA des Taillis, Avenue des Taillis.

Le conseil de surveillance du 30 septembre 2009 a autorisé les conditions de ce bail qui s'est poursuivi sur l'exercice 2019.

Montant des sommes versées ou reçues au cours de l'exercice écoulé : La charge comptabilisée sur l'exercice 2019 au titre de ce bail s'élève à 362 572 euros hors taxes.

Tassin-la-Demi-Lune et Lyon, le 30 avril 2020
Les commissaires aux comptes

ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT
Olivier ARTHAUD

GRANT THORNTON
Robert DAMBO

12. Rapport de gestion du Conseil d'Administration

UPERGY

Société anonyme au capital de 2.886.039,93 €

Siège social : 11 C, rue des Aulnes, 69570 Champagne au Mont d'Or
409 101 706 R.C.S. Lyon

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 MAI 2020

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, pour :

- vous rendre compte de l'activité de notre société, de ses filiales et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir,
- soumettre à votre approbation les comptes sociaux et les comptes consolidés dudit exercice,
- soumettre à votre approbation l'affectation du résultat,
- vous demander de bien vouloir renouveler l'autorisation conférée au Conseil d'Administration dans le cadre du rachat d'actions par la société d'une partie de ses titres,
- ainsi que vous présentez deux résolutions non liées à la gestion quotidienne de la Société et relevant de la compétence extraordinaire de l'Assemblée et qui feront l'objet d'un développement spécifique dans le présent rapport.

Vous prendrez ensuite connaissance :

- Des rapports des Commissaires aux comptes,
- Des comptes annuels.

Nous vous précisons que les chiffres figurant dans le présent rapport ont été arrondis, sauf celui relatif au résultat social de UPERGY.

Par ailleurs, en application de l'ordonnance du 12 juillet 2017, prise en application de la loi Sapin 2, les sociétés anonymes doivent présenter un rapport sur le gouvernement d'entreprise. Le Conseil d'administration de la Société a opté, conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce, pour l'inclusion de ce rapport dans une section distincte du présent rapport de gestion.

En outre nous vous précisons que sont annexés au présent rapport les informations et rapports suivants :

- Le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices pour la société mère et pour le Groupe ;
- Le tableau des honoraires des Commissaires aux comptes.

I - SITUATION DU GROUPE, DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES

1) Activité du Groupe

LE MARCHÉ

UPERGY est une société spécialisée dans le négoce de produits consommables, non stratégiques mais indispensables dans le domaine des piles & batteries.

Elle réalise ainsi des opérations de conception et de distribution de produits d'énergie embarquée : piles, batteries, accumulateurs, chargeurs et produits d'éclairage portatifs.

La commercialisation des produits est assurée essentiellement par le biais de la vente à distance (par correspondance et sur Internet) et au travers d'un réseau de magasins spécialisés détenus en propre ou par des franchisés.

Au cours de l'exercice, UPERGY a démarré la mise en œuvre de leviers visant à accélérer progressivement la croissance.

Le CA consolidé pour l'exercice 2019 s'élève à 44,23 M€ contre 43,01 M€ au titre de l'exercice précédent.

Le CA consolidé par nature de revenus se ventile entre ventes de marchandises et de services, selon la répartition suivante :

En euros	31/12/2019		31/12/2018	
	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires
Marchandises	43 431 157	98,2%	42 194 650	98,1%
Services	805 877	1,8%	820 453	1,9%
Chiffre d'affaires total	44 237 034	100,0%	43 015 103	100,0%

La répartition du CA consolidé France/Export est la suivante :

En euros	31/12/2019		31/12/2018	
	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires
France	25 732 495	58,2%	27 762 360	64,5%
Hors France et Export	18 504 539	41,8%	15 252 743	35,5%
Chiffre d'affaires total	44 237 034	100,0%	43 015 103	100,0%

Le résultat consolidé Groupe ressort en perte pour (396 937) € au titre de l'exercice 2019 contre un profit de (599 276) € au titre de l'exercice précédent.

LES FAITS MARQUANTS

UPERGY via UPERGY Limited en Grande –Bretagne a acquis, le 1er février 2019, 100% du capital de la société anglaise Hawk-Woods, spécialisée dans la fabrication de systèmes de batteries avancés pour l'industrie mondiale du cinéma et de la télévision. La société est rentable et s'inscrit parfaitement dans le cadre du plan stratégique 2023.

L'activité B to C est dans sa phase de transformation et de mise en place de la stratégie « cross-canal ». Elle a été fortement perturbée par des facteurs non récurrents (logistique du 1er semestre, marketing digital au 4ème trimestre).

Un contrôle fiscal est en cours et porte sur l'examen des exercices 2017 et 2018

2) Activité de la société mère UPERGY S.A.

La société UPERGY S.A. exerce principalement une activité d'achat et de distribution ainsi qu'une activité de prestations de services supports (fournitures de prestations de services administratifs, informatiques et logistiques, centralisation de trésorerie).

En 2019, UPERGY S.A. a réalisé un chiffre d'affaires net de 37 238 243 € contre un CA de 37 974 923€ au titre de l'exercice précédent.

Elle a réalisé au titre de l'exercice 2019 une perte de (2 092 149,76) € contre une perte de (1 234 878,62)€ au titre de l'exercice précédent.

En 2019, la Société n'a pas comptabilisé de participation des salariés au titre de l'exercice 2019. Il en a été de même au titre de l'exercice précédent.

Les chiffres UPERGY S.A. ci-dessus intègrent le chiffre d'affaires et le résultat net de la succursale belge dont le détail est fourni ci-après.

➤ UPERGY Succursale Belge

UPERGY a en Belgique une succursale dont l'activité est un magasin sous la marque 1001 Piles Batteries, cette succursale a été créée en mai 2015.

Elle a réalisé un chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2019 de 134 033 € contre 131 139 € au titre de l'exercice précédent et son résultat ressort en perte à (44 965) € contre une perte de (53 498) € au titre de l'exercice 2018.

3) Activités et résultats des filiales

Nous vous exposons ci-après l'activité des filiales.

➤ UPERGY Limited (GB)

En 2019, cette société basée en Angleterre a réalisé un chiffre d'affaires de 12 642 923 € contre un CA de 11 570 916 € au titre de l'exercice précédent.

Elle a réalisé un profit s'élevant à 214 651 € contre un profit de 78 804 € au cours de l'exercice précédent.

Cette société est filiale d'UPERGY SA depuis le 14 mai 2004.

L'activité de cette société consiste dans l'assemblage et la distribution de produits en Grande-Bretagne dans le domaine de l'énergie portable et notamment des batteries. Elle s'est notamment spécialisée sur le lithium ion.

➤ HAWK-WOODS (GB)

Upergy via Upergy Limited en Grande-Bretagne a acquis 100% du capital de la société anglaise au 1 février 2019. Elle est spécialisée dans la fabrication des systèmes de batteries avancés pour l'industrie mondiale du cinéma et de de la télévision.

En 2019, elle a réalisé un chiffre d'affaire de 3 072 670 € et un profit de 1 230 215 €.

➤ **UPERGY Ltd (HK)**

Cette société basée à Hong-Kong a été immatriculée le 8 mars 2006. Elle réalise des prestations de sourcing pour le Groupe.

Au cours de l'exercice 2019, son chiffre d'affaires s'est élevé à 235 460 € contre 266 463 € au cours de l'exercice précédent et son résultat positif en 2019 s'est élevé à 60 208 € contre 41 452 € au titre de l'exercice précédent.

➤ **UPERGY GmbH**

Cette société, créée fin 2009, assure la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire allemand.

Cette société a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 462 591 € contre 634 582 € au titre de l'exercice 2018 et a dégagé une perte de (191 507) € contre une perte de (176 618) € au titre de l'exercice précédent.

➤ **UPERGY Iberia**

Cette société, créée fin 2009, assure la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire espagnol.

Cette société a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 2 163 981 € contre 2 275 686 € au titre de l'exercice précédent et a dégagé une perte de (427 471) € contre une perte de (292 617) € au titre de l'exercice précédent.

➤ **VDI Italia**

Cette société, créée en mai 2013, assure la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire italien.

Le magasin a été fermé depuis mai 2018 et la société n'a plus d'activité opérationnelle. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 19 681 € et un résultat positif de 18 295 €.

➤ **SI UPERGY**

Cette société, créée en novembre 2015, assure la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire tunisien.

Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 312 373 € au titre de l'exercice 2019 contre un chiffre d'affaires de 288 925 € au titre de l'exercice précédent et son résultat ressort en profit de 77 290 € contre une perte de (139 333) € au titre de l'exercice précédent.

➤ **UPERGY SARL**

Cette société, créée fin 2010 et localisée en Tunisie, a pour vocation d'assurer notamment des opérations de sous-traitance d'articles et vendus par les diverses entités du Groupe.

En 2019, Elle a ainsi réalisé un chiffre d'affaires de 538 906 € pour 553 315 € au titre de l'exercice précédent et dégagé un profit de 147 648 € au titre de l'exercice 2019 contre un profit de 132 401 € au titre de l'exercice 2018.

➤ **VDI Tunisie HSD**

Cette société, créée fin 2011, a pour vocation d'assurer le conditionnement et l'emballage de produits parapharmaceutiques.

Elle n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2019 €, ni au titre de l'exercice précédent et son résultat ressort en perte à (2120) € au titre de l'exercice 2019 contre une perte de (1196) € au titre de l'exercice 2018.

II – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

En 2019, la société UPERGY SA n'a pas comptabilisé spécifiquement des coûts de recherche et de développement.

III - RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

1. Présentation des comptes sociaux et consolidés

Les comptes sociaux et les comptes consolidés au 31 décembre 2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis en conformité avec les règles de présentation et les méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les méthodes de consolidation sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés. Il est souligné qu'il n'y a pas d'intérêts minoritaires.

Il est précisé que la société n'étant pas légalement tenue par les normes IFRS n'a pas adopté ce référentiel.

Aucune modification des méthodes comptables n'est intervenue au cours de l'exercice par rapport à celle appliquées au titre de l'exercice précédent.

2. Comptes consolidés

a) Périmètre de consolidation :

Les Sociétés inscrites dans le périmètre de consolidation du Groupe dont UPERGY S.A. assure la tête sont les suivantes :

Désignation	Activité	Date d'acquisition ou de création
<u>UPERGY SA</u>	Commercialisation et Distribution et prestations de services aux filiales	NA
<u>UPERGY LTD (GB)</u>	Assemblage et distribution dans le domaine de l'énergie portable en Grande-Bretagne	14-05-2004
<u>HAWK-WOODS</u>	Fabrication de systèmes de batteries avancés en Grande-Bretagne	01-02-2019
<u>UPERGY LTD (HK)</u>	Sourcing	26-04-2007
<u>UPERGY GmbH (DE)</u>	Distribution dans le domaine de l'énergie portable en Allemagne	04-12-2009
<u>UPERGY IBERIA SL (ES)</u>	Distribution dans le domaine de l'énergie portable en Espagne	20-12-2009
<u>UPERGY SARL (TN)</u>	Sous-traitance et assemblage	16-09-2010
<u>VDI TUNISIE HSD SARL</u>	Sous-traitance et assemblage	15-12-2011
<u>VDI ITALIA SRL</u>	Distribution dans le domaine de l'énergie portable en Italie	22-05-2013
<u>SI UPERGY SARL (TN)</u>	Distribution dans le domaine de l'énergie portable en Tunisie	06-11-2015
<u>ENERSTONE SAS</u>	Conception et distribution de circuits électroniques de gestion de batterie	29.04.2016

Toutes les filiales contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale, à l'exception de :

- la société SPTL, non consolidée (participation non significative) ;
- la société ALLBATTERIES UK (anciennement POWERPACKS UK), de nationalité anglaise, filiale à 100% de UPERGY UK, non consolidée (plus d'activité depuis 2004) ;
- la société ENERSTONE ; dans laquelle UPERGY a pris une participation de 20,31% au cours de l'exercice 2016 est intégrée par mise en équivalence ;
- la société SCRELEC, dans laquelle UPERGY a pris une participation de 2% au cours de l'exercice 2017, non consolidée (participation non significative).

b) Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les principaux chiffres ont été les suivants :

Comptes consolidés	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
	En Euros	En Euros
Chiffre d'affaires net	44 237 034	43 015 103
Autres produits d'exploitation	352 064	504 186
Résultat d'exploitation	(182 108)	(589 810)
Résultat financier	(2 557)	(89 637)
Résultat courant	(184 664)	(679 447)
Résultat exceptionnel	(110 311)	18 079
Participation	0	0
Impôt sur le résultat	(99 619)	(74 960)
Résultat des sociétés intégrées	(394 594)	(586 408)
Résultats des sociétés mises en équivalences	(2 343)	(12 868)
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisitions	0	0
Résultat Groupe	(396 937)	(599 276)

3. Comptes sociaux de UPERGY SA et délais de paiements

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les chiffres suivants ont été atteints :

Comptes sociaux	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
	En Euros	En Euros
Chiffre d'affaires net	37 238 243	37 974 923
Produits d'exploitation	37 537 977	38 434 785
Charges d'exploitation	39 265 666	38 868 707
Résultat d'exploitation	(1 727 688)	(433 922)
Produits financiers	304 845	266 091
Charges financières	571 781	1 081 051
Résultat financier	(266 936)	(814 959)
Résultat courant avant impôt	(1 994 625)	(1 248 881)
Produits exceptionnels	29 861	212 284
Charges exceptionnelles	127 386	198 281
Résultat exceptionnel	(97 524)	14 002
Participation des salariés	0	0
Impôt sur les bénéfices	0	0
Résultat net de l'exercice	(2 092 149)	(1 234 879)

A la clôture de l'exercice, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 11 861 668 € contre 13 953 818 € au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la Société s'élève à 29 706 358 € contre 28 115 500 € au titre de l'exercice précédent.

Conformément aux dispositions des articles L 441-6-1 et D 441-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après la décomposition au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, aussi bien pour les fournisseurs que les clients, le nombre et le montant total des factures reçues ou émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu. Ces montants seront ventilés par tranches de retard.

UPERGY 31/12/2019	PARTIE FOURNISSEUR-ACHAT						PARTIE VENTE-CLIENT					
	article D 441. L 1 : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						article D 441. L 2 : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	non échu	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échu (1 jour et plus)	non échu	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échu (1 jour et plus)
(A) tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	706					1029	1889					3467
Montant total des factures HT	1 593 213	739 120	86 161	46 467	14 512	886 261	3 574 331	282 366	135 165	40 038	76 527	534 096
Pourcentage des achats HT de l'exercice	5%	2,4%	0,3%	0,1%	0,0%	2,9%						
Pourcentage du CA de l'exercice							10%	1%	0%	0%	0%	1%
(B) factures exclues du (A) relatives à des dettes ou créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	97						33					
Montant HT total des factures exclues	323 652						17 479					
(C) délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de référence	Délais légaux						Délais légaux					
calcul des retards de paiement												

UPERGY 31/12/2018	PARTIE FOURNISSEUR - ACHAT						PARTIE VENTE - CLIENT					
	Article D.441 I.1 : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.2 : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	Non échu	1-30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échu (1 jour et plus)	Non échu	1-30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échu (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	835					908	5 757					2 036
Montant total des factures HT	2 122 474	838 033	493	783	42 518	881 828	3 249 490	247 712	118 577	35 124	67 135	468 548
Pourcentage des achats HT de l'exercice	7%	3%	0%	0%	0%	3%						
Pourcentage du CA HT de l'exercice							9%	1%	0%	0%	0%	1%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes ou créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	119						33					
Montant HT total des factures exclues	331 997						38 273					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux						Délais légaux					

Au présent rapport est joint en annexe, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société aux cours des cinq derniers exercices.

4. Analyse de la situation financière du Groupe, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires

Au 31 décembre 2019, l'endettement du Groupe a progressé en raison des nouveaux emprunts par rapport au 31 décembre 2018. L'endettement net de 4 606 572 € contre 475 939 € au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2019, les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 10 819 276 € contre 11 320 487 € au titre de l'exercice précédent.

➤ Disponibilités, flux de trésorerie et endettement consolidés

Les disponibilités se sont élevées à 6 010 510 € au 31/12/2019 contre 5 765 422 € au 31/12/2018. Le poste disponibilités correspond essentiellement aux soldes créditeurs en banques.

L'endettement financier est réparti ainsi :

Ventilation par nature

	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 197 977	1 697 320
Concours bancaires courants	5 720 358	4 432 581
Intérêts courus non échus	2 721	13 861
Participation des salariés + intérêts	108 344	97 599
Total des emprunts et dettes financières	10 617 082	6 241 361

Ventilation par échéance

	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts et dettes à moins d'un an	5 085 966	5 085 966
Emprunts et dettes de 1 à 5 ans	1 155 395	1 155 395
Emprunts et dettes à plus de 5 ans	350 000	0
Total des emprunts et dettes financières	10 617 082	6 241 361

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie consolidée pour les exercices 2018 et 2019 :

En EUR	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net consolidé	-396 937	-599 276
Résultat des sociétés mise en équivalence	2 343	12 868
Amortissements et provisions (hors actifs circulants)	555 621	448 118
Plus ou moins-values de cession	32 014	-10 896
Impôts différés	-249 214	-116 080
Autres		
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-56 173	-265 266
Variation du BFR	-516 146	526 171
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-572 319	260 905
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(532 269)	(465 200)
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	200 930
Variation des immobilisations financières	16 313	
Variation des actions propres	(213 618)	(85 975)
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales	(2 322 099)	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-3 051 673	-350 245
Variation retenues de garantie liées au factor	-	-
Encaissements provenant de nouveaux emprunts	3 300 000	-
Augmentation de capital	-	169 389
Remboursements d'emprunts, variation de dettes financières et d'intérêts	(810 483)	(615 843)
Dividendes versés	(11 179)	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 478 338	-446 454
Incidence des variations de taux de change	102 966	(10 326)
Variations de trésorerie	-1 042 689	-546 120
Trésorerie d'ouverture	1 332 841	1 878 961
Trésorerie de clôture	290 152	1 332 841

5. Gestion des risques financiers

Risques de change :

La Société a identifié deux types de risque de change auxquels elle peut se trouver exposée. Le premier résulte de la conversion en euros dans ses états financiers, des comptes de sa filiale britannique tenus en livres sterling. Les risques de conversion du dinar tunisien et de la monnaie Hongkongaise sont considérés comme non-significatifs.

Le second est relatif à l'activité opérationnelle de la Société et de sa filiale UPERGY LIMITED (GB). L'essentiel des ventes du Groupe est facturé en Euros.

Achat de dollars à terme :

4 contrats d'achat de dollars à terme ont été souscrits en 2019, selon le détail ci-dessous :

En \$	Montant à la souscription	Solde au 31/12/2018	Montant utilisé en 2019	Solde au 31/12/2019	Taux nominal
Western Union 24/01/2018	0 - 100 000	0 - 100 000 (1)	100 000	0	1,2650
BRA 26/07/2018	700 000	700 000	700 000	0	1,1910
Western Union 24/09/2018	900 000	900 000	900 000	0	1,2000
Western Union 19/12/2018	1 200 000	1 200 000	1 200 000	0	1,1540
Western Union 23/04/2019	400 000		400 000	0	1,1260
Western Union 13/08/2019	1 250 000		1 250 000	0	1,1550
Western Union 29/08/2019	1 750 000		0	1 750 000	1,1750
Western Union 29/08/2019	1 600 000		0	1 600 000	1,1400
Total	7 800 000 - 7 900 000	2 800 000 - 2 900 000	4 550 000	3 350 000 - 3 350 000	

(1) : contrats asymétriques : le montant obtenu dépend du cours spot à la date de levée de l'option

Achat de GBP à terme :

Une couverture a été mise en place sur UPERGY FR en 2017 afin de couvrir le risque Euro / GBP dans le cadre des ventes intragroupe libellées en GBP à destination de sa filiale UPERGY GB, les contrats en place sont détaillés ci-dessous :

EN GBP	Montant à la souscription	Solde au 31/12/2018	Montant utilisé en 2019	Solde au 31/12/2019	Taux nominal
Western Union 27/06/2018	600 000 - 1 200 000	300 000 - 600 000 (1)	600 000	0	0,8615
Western Union 25/10/2018	420 000 - 600 000	280 000 - 400 000 (1)	400 000	0	0,8925
Western Union 27/11/2018	70 000	70 000	70 000	0	0,8930
Western Union 27/08/2019	1 200 000		1 000 000	200 000	0,9080
Total	2 290 000 - 3 070 000	650 000 - 1 070 000	2 070 000	200 000 - 200 000	

(1) : contrats asymétriques : le montant obtenu dépend du cours spot à la date de levée de l'option.

Risques de taux :

A ce jour la nature et les conditions d'endettement de la Société ne nécessitent pas la mise en place d'outils de couverture des variations de taux.

Risques clients :

En matière de risque clients le Groupe n'a pas recours à une assurance-crédit, compte tenu d'une faible sinistralité historique.

6. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

En 2018, comme en 2017, la société a poursuivi son plan de transformation suite à la cession de son activité Health & Safety et visant à être prête dès début 2019 pour exécuter son nouveau plan stratégique à 5 ans intitulé AMBITION 71-23 et visant à atteindre 71M€ de CA en 2023.

Malgré une forte implication de l'ensemble des équipes, des retards ont été pris dans certains chantiers de transformation engagés, dus aux très nombreux projets menés dans de nombreux domaines.

IV – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les décisions des pouvoirs publics relatives à la crise sanitaire (Coronavirus) ont pour conséquence immédiate la fermeture temporaire de nos magasins physiques en France et une réorganisation du travail de nos équipes. Par ailleurs, la baisse d'activité sur les clients BtoB est significative.

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020. Compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, la société n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

Les décisions des pouvoirs publics relatives à la crise sanitaire ont pour conséquence immédiate la fermeture temporaire de nos magasins physiques en France et une réorganisation du travail de nos effectifs.

A la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2019 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Aucun autre évènement postérieur à la clôture n'est à signaler.

V- PERSPECTIVES POUR 2020

Les plans d'action et l'organisation devraient contribuer à la rentabilité du groupe cette année, mais reste soumise aux incertitudes et aléas de l'activité compte tenu de la crise sanitaire dont les conséquences ne sont pas prévisibles à ce stade.

VI - AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL DE UPERGY S.A.

Nous vous proposons d'affecter l'intégralité du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019, soit une perte de (2 092 149,76) €, au poste « Report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividende, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

	Exercice 31/12/2016	Exercice 31/12/2017	Exercice 31/12/2018
Nombre d'actions	4 875 000	4 875 000	4 875 000
Dividende net unitaire	0,61 €	0€	0€
Dividende total (a)	2 973 750 €	0€	0€

(a) Montant éligible à la réfaction de 40% prévu à l'article L 158-3-2 du CGI

VII - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT DE UPERGY

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses et charges ainsi visées non déductibles fiscalement, pour un montant de 29 688 € et que l'impôt estimé en raison desdites dépenses et charges s'est élevé à 8 312 €.

VIII - FILIALES ET PARTICIPATIONS DE UPERGY

Nous vous avons exposé l'activité des filiales en vous rendant compte de l'activité de la Société. Le tableau des filiales et participations figure en annexe des comptes sociaux.

Nous vous informons n'avoir pris aucune autre participation au cours de l'exercice 2019.

IX - SOCIETES CONTROLEES AU 31/12/2019 PAR UPERGY

Nous vous renvoyons au point 2 du présent rapport.

X – ACTIONNARIAT DES SALARIES DE LA SOCIETE ET AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de la proportion du capital que représentent, au dernier jour de l'exercice 2018, les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce, dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise, d'un fond commun de placement d'entreprise, et/ou directement.

Ainsi, nous vous informons qu'aucune opération relative à l'acquisition ou à la souscription d'actions réservées au personnel salarié de la société n'a été ouverte au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

De plus, au 31 décembre 2019, il n'existe pas d'actions composant le capital social de la Société qui soient détenues par ses salariés ou des salariés des autres sociétés du Groupe dont la Société fait partie, faisant l'objet d'une gestion collective où dont lesdits salariés n'auraient pas la libre disposition.

De même, il n'a pas été décidé d'attribution d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux au cours de l'exercice qui vient de s'achever.

XI – COMMISSARIAT AUX COMPTES DE UPERGY S.A. ET MODIFICATION DE L'ARTICLE 20 DES STATUTS

Nous vous rappelons les mandats de vos Commissaires aux comptes :

Commissaires aux comptes titulaires : - la Société ARTHAUD & Associés Audit,
- la Société GRANT THORNTON

Les honoraires des Commissaires aux comptes (hors frais) sont rappelés dans le tableau à cet effet en annexe au présent rapport.

Les Commissaires aux comptes ont été nommés par l'Assemblée Générale réunie le 27 JUIN 2019 et leurs mandats viennent à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

XII – L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

L'activité du Groupe est une activité de distribution (achat, stockage, vente, livraison).

Les activités françaises de la division Battery sont soumises au Décret 99-374 du 12 mai 1999 relatif à la mise sur le marché des piles et accumulateurs et à leur élimination (à cet égard, la Société UPERGY avait anticipé la législation en s'impliquant dans le recyclage des piles, en signant un accord avec un partenaire spécialisé dans ce domaine (société RECUPYL).

UPERGY est engagé contractuellement avec les éco organismes suivants :

- BEBAT depuis 2006 (Belgique)
- ATBR depuis 2016 (La Réunion)
- ECOSURETY depuis 2016 (Angleterre)
- ÖCORECELL depuis 2011 (Allemagne)
- SCRELEC depuis 2012 (France)
- UNIBAT depuis 2016 (Espagne)
- ECOR'IT depuis 2013 (Italie)
- PAPREC depuis 2009
- RECYLEX depuis 2010.

XIII – EFFECTIF

L'effectif à la clôture des deux derniers exercices est le suivant :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
UPERGY S.A.	167	164
Total Effectif du Groupe	302	268

XIV – CAPITAL SOCIAL

Il est rappelé que la Société UPERGY S.A. a fait admettre ses titres sur le marché Alternext d'Euronext Paris. Cette introduction en bourse a été précédée d'un placement privé réservé à des Investisseurs Qualifiés tels qu'ils sont définis par l'article L 411-2 du Code monétaire et financier, de 1 250 000 actions nouvelles, représentant au total 25,64% du capital social. L'augmentation de capital a été intégralement souscrite et close le 9 janvier 2007. Puis, conformément au paragraphe 1.4 et au chapitre 3 des Règles d'Alternext, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur Alternext des 4 875 000 actions composant le capital de la société UPERGY S.A. L'introduction des actions de la société UPERGY sur Alternext a eu lieu le 22/01/2007.

Enfin, le 07 juin 2010, les titres de UPERGY S.A. ont rejoint le Groupe de cotation E2 (société ayant fait une offre au public) d'Alternext Paris, devenu depuis Euronext Growth.

Evolution du capital

Au cours de l'exercice le capital a évolué de la façon suivante :

. Nombre d'actions composant le capital social au début de l'exercice : 4 731.213

. Nombre d'actions composant le capital social à la fin de l'exercice : 4.731.213

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2019 (article L 233-13 du Code de commerce)

Au 31 décembre 2019, le capital social est composé de 4.731.213 actions de 0,61 € de nominal chacune, réparties de la façon suivante :

Actionnaires	Actions		Droits de vote	
	Nbre	%	Nbre	%
Actions au nominatif :				
HELER*	2 470 083	52,21%	4 940 166	60,68%
DUPARFI*	1 002 094	21,18%	2 004 188	24,62%
Christian DUTEL	1	0,00%	2	0,00%
Thierry BOUVAT	1	0,00%	2	0,00%
David BUFFELARD	1	0,00%	2	0,00%
Damien BUFFELARD	1	0,00%	2	0,00%
Hélène BUFFELARD	2	0,00%	4	0,00%
Roland TCHENIO	1	0,00%	2	0,00%
Divers	3 798	0,08%	7 596	0,09%
Total Actions au nominatif	3 475 982	73,47%	6 951 963	85,39%
Total Actions au porteur	1 189 590	25,14%	1 189 590	14,61%
Actions auto-détenues	65 641	1,39%		
TOTAL GENERAL (hors droits de vote actions auto-détenues)	4.731.213	100,00%	8 141 553	100,00%

* HELER et DUPARFI, sont respectivement les Holdings des familles BUFFELARD et DUTEL.

Droit de vote double

Nous vous rappelons que conformément aux stipulations de l'article 8.3 de vos statuts, il est attribué un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ; la durée d'inscription sous la forme nominative, antérieure à la date de l'assemblée générale extraordinaire du 18 avril 2006 ayant institué ce droit, étant prise en compte y compris lorsque l'action provient d'un regroupement d'actions existantes. Les actions composant le capital social et disposant d'un droit de vote double au 31 décembre 2019 sont visées ci-dessus.

Franchissement de seuil

Nous n'avons été avisés d'aucuns autres franchissements de seuils au cours de l'exercice 2019.

XV – ACTIONS AUTO-DETENUES – CONTRAT DE LIQUIDITE - RECONDUCTION DU PROGRAMME DE RACHAT D’ACTIONS

Actions auto-détenues

Depuis le 07 juin 2010, les titres de UPERGY ont rejoint le groupe de cotation E2 (société ayant fait une offre au public) d’Euronext Growth.

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place pour assurer la régularité de cotation du titre, souscrit auprès de la société de Bourse Gilbert Dupont, UPERGY a mis 50 000 € et 13 387 titres à la disposition de ce prestataire de services d’investissement avec l’objectif d’assurer la liquidité des titres.

Dans le cadre du contrat de rachat d’actions également mis en place auprès du même prestataire de services, UPERGY lui a fait apport de 866 872 € pour financer ce programme.

A la date du 31/12/2019, le nombre d’actions propres détenues au travers du contrat de rachat d’actions s’élève à 57 560 actions pour un prix de revient total de 315 919 €.

Au total les actions auto-détenues dans le cadre de ces deux contrats s’élèvent à 65 641 et représentent 1.39 % du capital pour un prix de revient de 358 612 €.

Le tableau ci-dessous en fait la synthèse.

		31/12/2018	Mouvements 2019			31/12/2019
			Achats	Ventes	Annulation	
Contrat de liquidité	Nombre de titres	18 651	62 687	73 257		8 081
	Montant	103 605	339 718	400 630		42 693
Contrat de rachat	Nombre de titres	7 692	49 868			57 560
	Montant	41 389	274 530			315 919
Total	Nombre de titres	26 343	112 555	73 257	0	65 641
	Montant	144 994	614 248	400 630	0	358 612

Reconduction du programme de rachat d’actions

L’assemblée générale réunie le 27 juin 2019 a conféré à votre Conseil d’Administration le pouvoir d’acquérir des actions propres dans la limite de 10% du capital social de la société pour une durée de 18 mois venant à expiration le 27 décembre 2020.

Votre Conseil considère opportun de bénéficier d’ores et déjà d’une telle autorisation pour une nouvelle durée de 18 mois ; cette nouvelle autorisation mettant fin à la précédente pour la fraction non utilisée.

Dès lors, conformément aux dispositions de l’article L 225-209-1 du Code de commerce, nous soumettons à votre approbation l’autorisation de conférer à votre Conseil d’Administration le pouvoir d’acquérir des actions propres dans la limite de 10% du capital social de la Société.

Les objectifs de ce programme de rachat d’actions seraient les suivants :

- l’attribution d’actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues par la loi, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l’expansion de l’entreprise, de plans d’actionnariat salarié ou de plans d’épargne entreprise, du régime des options d’achat d’actions ou par voie d’attribution gratuite d’actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation,
- assurer la couverture de titres de créance donnant accès au capital,
- conserver des actions et, le cas échéant, les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d’opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d’apport, sous réserve que les rachats effectués dans ce cadre n’excédant pas 5% du capital,
- l’annulation des actions acquises, en application de toute résolution à caractère extraordinaire adoptée par l’assemblée générale et relative à l’autorisation de la réduction du capital,
- la mise en œuvre de toute pratique de marché admise par l’Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, la réalisation de toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Pour la mise en œuvre de ce programme, le Conseil d'Administration aurait tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, notamment pour acquérir, céder, échanger ou encore transférer les actions de la Société. Toutefois, le prix maximum d'acquisition par action ne pourra excéder 7 € hors frais et commissions.

A titre indicatif, le montant maximum théorique que la Société serait susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 7 € (cours maximum d'achat autorisé), hors frais et commission, s'élèverait à 2 852 362 € sur le fondement du capital social au 31 décembre 2019 compte tenu des 65 641 actions déjà auto-détenues par la Société à cette date, et à 3.311.849 € pour une base théorique ne déduisant pas lesdites actions auto-détenues.

Le prix et le maximum du nombre d'actions de la Société objet du présent programme de rachat d'actions propres pourront être ajustés par le Conseil d'administration des fonctions des éventuelles opérations sur le capital de la Société.

L'autorisation serait accordée pour une durée de dix-huit mois à compter de la date de l'assemblée générale et remplacerait l'autorisation conférée par l'assemblée générale du 27 juin 2019.

XVI – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L 225 37 du Code de commerce nous vous présentons dans la présente section les informations relatives au gouvernement d'entreprise.

- INFORMATIONS RELATIVES AU MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE ET AUX MANDATAIRES SOCIAUX- MODIFICATIONS ARTICLES 14-1 ET 15.3 DES STATUS

Nous vous rappelons que la Société UPERGY SA a adopté le 19 mai 2009 la forme de Société Anonyme avec Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil d'administration sont les suivants :

- M. David BUFFELARD, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général ;
- M. Thierry BOUVAT, Administrateur et Directeur Général Délégué ;
- Mme Hélène BUFFELARD, Administrateur ;
- M. Damien BUFFELARD, Administrateur ;
- M. Christian DUTEL, Administrateur ;
- M. Roland TCHENIO, Administrateur.

Les administrateurs ont tous été nommés par l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2015 pour une durée de six exercices qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 22 mai 2015, a décidé que la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'Administration.

Ensuite, nous vous rendons compte ci-dessous de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société au cours de cet exercice, établie sur la base des informations communiquées par chaque intéressé.

Monsieur David BUFFELARD :

- Président du Conseil d'administration et Directeur Général de UPERGY S.A. ;
- Chairman et Director de UPERGY Limited (GB) ;
- Gérant (Sole Director) de UPERGY LTD (HK) ;
- Directeur de Hawk-Woods
- Co-Gérant de UPERGY GmbH (DE) ;
- Co-Gérant de VDI Italia ;
- Co-Gérant de UPERGY IBERIA ;
- Co-Gérant de UPERGY SARL (TU) ;
- Co-Gérant de SI UPERGY SARL (TU) ;
- Administrateur de BRD FINANCE ;
- Administrateur de l'Association MIDDLENEXT ;
- Vice-Président de l'Association LYON POLE BOURSE.

Monsieur Thierry BOUVAT :

- Administrateur et Directeur Général Délégué de UPERGY S.A. ;
- Salarié de UPERGY en qualité de Directeur du Développement ;
- Director de UPERGY Limited (GB) ;
- Director de Hawk-Woods
- Co-gérant de UPERGY IBERIA ;
- Co-gérant de VDI Italia ;
- Co-Gérant de UPERGY SARL (TU) ;
- Gérant de VDI TUNISIE HSD SARL ;
- Co-Gérant de SI UPERGY SARL (TU) ;
- Co-Gérant de UPERGY GmbH (DE) ;
- Administrateur de SCRELEC SA.

Madame Hélène BUFFELARD:

- Administrateur de la société UPERGY S.A.

Monsieur Damien BUFFELARD :

- Administrateur de la société UPERGY S.A. ;
- Administrateur de la société HELER S.A.

Monsieur Christian DUTEL (administrateur ayant démissionné le 21 février 2020)

- Administrateur de la société UPERGY S.A ;
- Administrateur de la société DUPARFI S.A. ;
- PDG de la société BRD FINANCE S.A. ;
- Gérant de SCI ROND POINT D'ECULLY ;
- Gérant de SCI DECINES 1 ;
- Gérant de SCI CORBAS 2 ;
- Président de l'association LES ECHAPPEES DE SEBASTIEN ;
- Gérant de L'EURL FAGUIDELAN ;
- Gérant de SCI VINGT SEPT ;
- Gérant de SCI SUR LE QUAI ;
- Administrateur de l'Association RESEAU ENTREPRENDRE RHONE ;
- Président de DUCOFI SAS.

Monsieur Roland TCHENIO:

- Administrateur de la société UPERGY S.A ;
- Président de Gones et Sports SAS ;
- Censeur d'ASVEL BASKET ;
- Administrateur de FONDATION ALPHAOMEGA ;
- Président de la SAS TT Investissements ;
- Président de la SAS RT Investissements ;
- Gérant de SCI MAURYLAND ;
- Gérant de SARL LAND ;
- Gérant de SCI Boulevard Lannes ;
- Vice-Président et Administrateur de l'association Coup de Pouce
- Vice-Président de l'Association LYON POLE BOURSE.

Madame Hélène BUFFELARD a donné par lettre sa démission de ses fonctions d'administrateurs avec effet à l'issue de l'assemblée générale qui sera amenée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Nous vous demanderons de bien vouloir en prendre acte ainsi que de celle de la démission de Monsieur Christian DUTEL.

Par ailleurs en vue de faire évoluer la gouvernance nous vous proposons, en conférant sous la forme extraordinaire, de modifier l'article 14-1 des statuts de la Société en vue de réduire de la durée du mandat des administrateurs de 6 à 4 ans. Cette modification n'aura pas d'impact sur la durée des mandats en cours.

Puis nous vous proposerons de nommer quatre nouveaux administrateurs, à savoir Mesdames :

- Carole BUFFELARD
- Maria de Fatima CHAPALAIN
- Eugénie NDIAYE
- Hélène CAMPOURCY

Compte tenu de leurs expériences variées et de leurs compétences ces personnes amèneront leur expertise dans les domaines suivants : RH, international, développement durable et innovation.

D'autre part la société HELER a demandé d'inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée générale la révocation de son mandat d'administrateur de Monsieur Damien BUFFELARD. Le Conseil d'administration a, à la majorité, agréé cette résolution, qui sera présentée au vote de l'assemblée.

Modification de l'article 15.3 des statuts

Afin de faciliter les prises de décisions du Conseil d'administration, nous vous proposons, dans le cadre d'une résolution relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire de modifier l'article 15.3 des statuts afin de permettre au Conseil de prendre des décisions par consultation écrite des administrateurs dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

- **REMUNERATION ET OPERATIONS SUR TITRES CONCERNANT LES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX DE UPERGY SA-MODIFICATION DE L'ARTICLE 14.7 DES STATUTS**

Rémunération des dirigeants

M. David BUFFELARD, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, a perçu au cours de l'exercice 2019, la somme de 182.000 € pour l'exercice de son mandat.

Au cours de l'exercice 2019, M. Thierry BOUVAT, Administrateur et Directeur Général Délégué, a été rémunéré au titre de son mandat social pour 15.450 € et a perçu un traitement brut de 155.550€ au titre de son contrat de travail.

Au cours de l'exercice 2019, MM. Christian DUTEL, Damien BUFFELARD, Roland TCHENIO et Madame Hélène BUFFELARD, Administrateurs, n'ont pas été rémunérés au titre de leur mandat social.

Jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration

Il n'a pas été attribué de jetons de présence au titre de l'exercice 2019.

Cependant, vu l'évolution du Conseil d'administration, intégrant des administrateurs indépendants, nous vous proposons tout d'abord, dans le cadre d'une résolution à caractère extraordinaire de bien vouloir approuver la modification de l'article 14.7 des statuts pour le mettre en conformité avec les évolutions rédactionnelles législatives ayant remplacé l'expression « jetons de présence » par celle de rémunération.

Nous vous proposerons ensuite, dans le cadre d'une résolution à caractère ordinaire de bien vouloir fixer la rémunération des administrateurs (autres que celles attachées à des fonctions de direction générale, salariale ou dans le cadre de mandats ou missions spéciaux à une enveloppe maximale de 24.000 € par exercice social, à compter de cet exercice et pour chacun des exercices ultérieurs.

Cette somme serait répartie entre tous ou certains des administrateurs par décisions du Conseil d'administration.

Opérations sur titres réalisées par les dirigeants

Au titre de l'exercice 2019, une vente de 44 545 titres pour une valeur de 244 997.50€ au nom de Monsieur Thierry BOUVAT a été réalisée en date du 17 Octobre 2019.

- **AUTORISATIONS ET DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION OU DE REDUCTION DU CAPITAL OU DE RACHAT D' ACTIONS**

Nous vous présentons ci-dessous, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations et réductions de capital. Nous incluons également les autorisations conférées en matière de rachat d'actions et de réduction du capital.

Tableau des autorisations et délégations conférées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration

<i>Autorisations/Délégations</i>	<i>Date Assemblée</i>	<i>Résolutions</i>	<i>Durée</i>
<i>Rachat d'actions de la Société*</i>	<i>31.05.2018</i>	<i>5ème résolution</i>	<i>18 mois</i>
<i>Rachat d'actions de la Société*</i>	<i>27.06.2019</i>	<i>5ème résolution</i>	<i>18 mois</i>

*Le détail sur l'utilisation de l'autorisation de procéder à des rachats d'actions figure au point 19 du rapport de gestion.

- **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Vous prendrez connaissance du rapport des Commissaires aux comptes en application des dispositions de l'article L 225-38 du Code de commerce.

Par ailleurs, il n'est intervenu, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de UPERGY et, d'autre part, une autre société dont UPERGY possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, aucune convention qui ne serait pas courantes ou conclues à des conditions anormales.

Nous vous remercions de bien vouloir voter en faveur des résolutions que nous vous présentons, sauf celle relative à l'augmentation de capital réservée aux salariés.

Nous estimons vous avoir donné toutes les informations et explications nécessaires. Nous sommes d'ailleurs à votre disposition pour les compléter par toutes les précisions qu'il vous conviendra de nous demander.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEXE I

TABLEAU DES RESULTATS SOCIAUX DES CINQ DERNIERES ANNEES DE UPERGY S.A.

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
I CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 973 750	2 973 750	2 973 750	2 886 039,93	2 886 039,93
Nombre des actions ordinaires existantes	4 875 000	4 875 000	4 875 000	4 731 213	4 731 213
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droits de souscription					
II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	45 902 069	44 658 307	39 956 188	37 974 923	37 974 923
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 201 718	1 696 395	5 703 423	-390 965	-1 387 289
Impôts sur les bénéfices	24 394	455 122	42 224	0	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	36 445	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 655 437	913 794	4 720 333	-390 965	-1 387 289
Résultat distribué	1 462 500	2 973 750	0	0	0
III RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	0,45	0,25	1,16	-0,08	-0,29
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,34	0,19	0,97	0,26	-0,29
Dividende attribué à chaque action	0,30	0,61	0	0	0
IV PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	169	165	162	164	167
Montant de la masse salariale de l'exercice	5 144 354	4 875 366	4 934 847	4 882 797	4 986 978
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	2 136 465	2 015 402	1 942 544	1 928 996	1 971 235

ANNEXE II

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERES ANNEES DE UPERGY Consolidé.

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
I CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 973 750	2 973 750	2 973 750	2 886 039 ,93	2 886 039,93
Nombre des actions ordinaires existantes	4 875 000	4 875 000	4 875 000	4 731 213	4 731 213
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droits de souscription					
II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	54 127 759	50 481 672	43 984 155	43 105 103	44 237 034
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 719 644	2 073 764	5 886 252	262 483	592 729
Impôts sur les bénéfices	649 091	634 253	183 684	-74 960	99 619
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	36 445	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 497 897	962 345	4 417 193	337 443	493 110
Résultat distribué	1 462 500	2 973 750	0	0	0
III RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	0,42	0,29	1,17	0,07	0,10
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,31	0,19	0,91	-0,13	-0,08
Dividende attribué à chaque action	0,30	0,61	0	0	0
IV PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	299	296	266	272	302
Montant de la masse salariale de l'exercice	7 500 438	7 100 889	6 655 983	6 652 990	7 369 855
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	2 603 119	2 495 055	2 208 643	2 154 785	2 222 746

UPERGY
Société anonyme au capital de 2.886.039,93 €
Siège social : 11C, rue des Aulnes, 69410 Champagne au Mont d'Or
409 101 706 R.C.S. Lyon

Honoraires des contrôleurs légaux
(Article 222-8 du Règlement intérieur de l'AMF)
Les Co-commissaires aux comptes de la Société sont :

- La société Arthaud & Associés
73, Rue François Mermet 69160 Tassin La Demi-Lune

- La société Grant Thornton
44 Quai Charles de Gaulle, 69006 Lyon

Montant H.T. en €	ARTHAUD & ASSOCIES		GRANT THORNTON	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Audit				
-Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés :				
- Emetteur	15 500 €	17 129 €	12 000 €	N/A
- Filiales intégrées globalement	0 €	0 €	0 €	
-Autres diligences et prestations directement liées à la mission des C.A.C. :				
- Emetteur	0€	0€	0€	
- Filiales intégrées				
Sous-total	15 500 €	17 129 €	12 000 €	N/A
Autres prestations rendues à l'émetteur et filiales intégrées:				
- Juridique, fiscal, social				
- Technologie de l'information				
- Audit interne				
- Autres				
Sous-total				
TOTAL	15 500 €	17 129 €	12 000 €	N/A

13. Projet de résolutions

ASSEMBLEE GENERALE DU 29 MAI 2020

PROJET DE RESOLUTION DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première résolution (approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration, lesquels se traduisent par une perte de (2.092.149,76) €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 29.688 € et la charge d'impôt estimée d'un montant de 8.313 €.

En conséquence, elle donne quitus aux mandataires sociaux de la Société pour l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

Deuxième résolution (approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve lesdits comptes consolidés tels qu'ils ont été présentés par le Conseil d'Administration, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2019, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, lesquels font ressortir un résultat d'ensemble consolidé, après intégration des résultats des sociétés mises en équivalence et dotation aux amortissements des écarts d'acquisitions, ressortant en perte pour (396.937) €.

Troisième résolution (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et dividendes)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter l'intégralité du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019, soit une perte de (2.092.149,76) € au poste « Report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale prend acte des sommes distribuées à titre de dividende, pour les trois précédents exercices :

	Exercice 31/12/2016	Exercice 31/12/2017	Exercice 31/12/2018
Nombre d'actions	4 875 000	4 875 000	4 731 213
Dividende net unitaire	0,61 €	0 €	0 €
Dividende total (a)	2 973 750 €	0 €	0 €

(a) Montant éligible à la réfaction de 40% prévu à l'article L 158-3-2 du CGI

Quatrième résolution (approbation des conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, prend acte des conventions mentionnées au dit rapport qui se sont poursuivies au cours de l'exercice.

Cinquième résolution (Renouvellement du programme de rachat d'actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, conformément notamment aux dispositions des articles L. 225-208, L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social de la Société. Les objectifs d'un tel programme de rachat d'actions seront les suivants :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un Prestataire de Services d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI),
- l'attribution d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues par la loi, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation,
- conserver et remettre des actions à titre de paiement ou d'échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport dans le respect de la réglementation applicable et dans la limite de 5% du capital,
- l'annulation des actions acquises, sous réserve dans ce dernier cas, du vote par une Assemblée Générale Extraordinaire d'une résolution spécifique à cet effet.
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, la réalisation de toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Les achats, cessions, échanges ou transferts de ces actions pourront être effectués, dans le respect des règles édictées par l'Autorité des Marchés Financiers, sur le marché ou hors marché, à tout moment et par tous moyens, en une ou plusieurs fois, y compris en période d'offre publique, et, notamment, par voie de transferts de blocs de titres, par l'exercice de tout instrument financier ou utilisation de produits dérivés.

Le prix unitaire net d'achat maximum ne pourra excéder 7 euros par action (hors frais et commission).

Le nombre d'actions à acquérir, dans la limite du plafond légal de 10,00 % du capital social, est de 473.121 actions.

A titre indicatif, le montant maximum théorique que la Société serait susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 7 € (cours maximum d'achat autorisé), hors frais et commission, s'élèverait à 2.852.360 € sur le fondement du capital social au 31 décembre 2019 compte tenu des 65.641 actions déjà auto-détenues par la Société à cette date, et à 3.311.847 € pour une base théorique ne déduisant pas lesdites actions auto-détenues.

Le nombre maximum d'actions de la Société dont le rachat est autorisé ainsi que le prix d'achat desdites actions feront l'objet d'ajustements, le cas échéant nécessaires, afin de tenir compte des éventuelles opérations sur le capital de la Société qui interviendrait pendant la durée de validité de la présente autorisation, l'assemblée générale déléguant au Conseil d'Administration tous les pouvoirs pour se faire.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, en préciser les termes et en arrêter les modalités, passer tous ordres, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions, procéder aux éventuelles réallocations des actions au sein des finalités envisagées ci-dessus, dans les conditions permises par la loi, effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tous autres organismes, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire à cet effet.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois (18) à compter de la présente assemblée et met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 27 juin 2019 dans sa cinquième résolution.

PROJET DE RESOLUTION DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Sixième résolution (Réduction à 4 années de la durée des mandats des administrateurs et modification corrélative de l'article 14.1 des statuts)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration décide de réduire la durée du mandat des administrateurs en la ramenant de 6 à 4 ans, étant précisé que cette réduction n'impactera pas les mandats en cours qui se poursuivront jusqu'à leur terme initialement fixé. L'assemblée générale décide en conséquence de modifier l'article 14-1 des statuts de la Société dont la rédaction sera désormais la suivante :

« Article 14 – Conseil d'administration

1 - La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins et de douze (12) au plus, sous réserve des dérogations prévues par le code de commerce. La durée des fonctions des administrateurs est de quatre (4) ans. Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur. «

[Le reste de l'article 14 des statuts demeure inchangé]

Septième résolution (Modification de l'article 15.3 des statuts en vue de prévoir la faculté pour le conseil d'administration de délibérer par voie de consultation écrite)

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration décide conformément à la faculté prévue par l'article L. 225-37 du Code de commerce tel que modifié par la loi n°2019-744 du 19 juillet 2019, de prévoir la possibilité pour les membres du Conseil d'administration de prendre les décisions relevant de ses attributions propres limitativement énumérées par la réglementation par voie de consultation écrite, et modifie en conséquence l'article 15.3 des statuts en insérant après l'alinéa 3 le paragraphe suivant, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Par exception, le conseil d'administration pourra également prendre des décisions par consultation écrite des administrateurs dans les conditions prévues par la loi et les règlements. ».

Huitième résolution (Modification de l'article 14.7 des statuts afin de mettre en conformité les dispositions relatives à la rémunération des administrateurs avec les nouvelles exigences législatives et réglementaires)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration,

décide, compte tenu de la réforme introduite par la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 dite « Pacte » et complétée par l'ordonnance n°1219-1234 du 27 novembre 2019, de modifier les statuts afin de supprimer le terme « jetons de présence », écarté par la loi, et de rédiger comme suit l'article 14.7 des statuts :

« 7 Indépendamment des allocations particulières prévues ci-dessous, l'Assemblée Générale peut allouer au Conseil d'administration, en vue de rémunérer ses membres, une somme fixe annuelle dont le montant est admis en frais généraux. Le Conseil d'administration répartit cette somme entre ses membres dans les proportions qu'il fixe.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration détermine les rémunérations à attribuer au Président et au Directeur Général dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

De plus, le Conseil d'administration peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés, dans les conditions qu'il fixe, avec ou sans faculté de substitution, et faire procéder à toutes études et enquêtes ; il fixe dans ce cas les rémunérations dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. »

RESOLUTION A CARACTERE ORDINAIRE

Neuvième résolution (*Révocation d'un administrateur (Monsieur Damien BUFFELARD)*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de mettre fin par anticipation, à compter de ce jour, au mandat d'administrateur de Monsieur Damien BUFFELARD.

Dixième résolution (*Constatation de la démission de son mandat d'administrateur de Mme Hélène BUFFELARD*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte de la démission de Mme Hélène BUFFELARD, née MARMONNIER, de son mandat d'administrateur de la Société, par lettre en date du 19 mars 2020, avec effet à l'issue de la présente assemblée générale.

Onzième résolution (*Constatation de la démission de son mandat d'administrateur de M. Christian DUTEL*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte de la démission de M. Christian DUTEL de son mandat d'administrateur de la Société, par lettre en date du 21 février 2020, avec effet à ladite date.

Douzième résolution (*Nomination de Mme Carole BUFFELARD en qualité d'administrateur de la Société*)

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer Mme Carole BUFFELARD en qualité d'administrateur, en adjonction aux membres du Conseil d'administration actuellement en fonction, pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, sous réserve de l'adoption de la sixième résolution qui précède, étant entendu qu'à défaut d'adoption de la sixième résolution la durée du mandat sera de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Mme Carole BUFFELARD a fait savoir qu'elle acceptait les fonctions d'administrateur et qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

Treizième résolution (*Nomination de Mme Maria de Fatima CHAPALAIN en qualité d'administrateur de la Société*).

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer Mme Maria De Fatima CHAPALAIN en qualité d'administrateur, en adjonction aux membres du Conseil d'administration actuellement en fonction, pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, sous réserve de l'adoption de la sixième résolution qui précède, étant entendu qu'à défaut d'adoption de la

sixième résolution la durée du mandat sera de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Mme Maria De Fatima CHAPALAIN a fait savoir qu'elle acceptait les fonctions d'administrateur et qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

Quatorzième résolution (*Nomination de Mme Eugénie NDIAYE en qualité d'administrateur de la Société*).

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer Mme Eugénie NDIAYE en qualité d'administrateur, en adjonction aux membres du Conseil d'administration actuellement en fonction, pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sous réserve de l'adoption de la sixième résolution qui précède, étant entendu qu'à défaut d'adoption de la sixième résolution la durée du mandat sera de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Mme Eugénie NDIAYE a fait savoir qu'elle acceptait les fonctions d'administrateur et qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

Quinzième résolution (*Nomination de Mme Hélène CAMPOURCY en qualité d'administrateur de la Société*)

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer Mme Hélène CAMPOURCY en qualité d'administrateur, en adjonction aux membres du Conseil d'administration actuellement en fonction, pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, sous réserve de l'adoption de la sixième résolution qui précède, étant entendu qu'à défaut d'adoption de la sixième résolution la durée du mandat sera de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Mme Hélène CAMPOURCY a fait savoir qu'elle acceptait les fonctions d'administrateur et qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

Seizième résolution (*(Rémunération (anciennement jetons de présence) allouées au Conseil d'administration)*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, fixe à 24.000 euros le montant maximum de la somme à verser par exercice social au Conseil d'administration en application des dispositions de l'article L 225-45 du Code de commerce, ce à compter de l'exercice en cours et pour chacun des exercices ultérieurs et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement. Cette somme sera répartie entre tous ou certains des membres du conseil d'administration par décision du conseil d'administration.

Dix-septième résolution (*Pouvoirs*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicités afférentes aux résolutions adoptées.

14. Informations boursières

Date d'introduction	22/01/2007
Prix d'introduction	5,60 €
Cours au 31/12/2019	5,80 €
Cours le plus haut sur 2019	6,25 €
Cours le plus bas sur 2019	4,82 €
Capitalisation boursière au 31/12/2019	27 441 035 €
Nombre de titres	4 731 213
Nombre de titres au flottant	1 258 502
Flottant au 31/12/2019	26,6%
Capital au 31/12/2019	2 886 039,93 €
Nominal	0,61 €
Code ISIN	FR0010337865
Code Reuters	ALUPG.PA1
Marché	Euronext Growth
Type de cotation	Continue
Listing sponsor	Crédit du Nord
Contrat de liquidité	Gilbert Dupont

Nombre de titres échangés (moyenne journalière)



Actionnariat au 31/12/2019



15. Responsable du rapport annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Champagne au Mont d'Or, le 30 avril 2020



David BUFFELARD
Président Directeur Général

INFORMATION FINANCIERE

Responsables de l'information financière :

Monsieur David BUFFELARD, Président Directeur Général
Monsieur Aristide BADO, Directeur Administratif et Financier

Tel : 04 72 52 20 00

Email : finances@upergy.com

Site internet : www.upergy.com

UPERGY est coté sur Euronext Growth by Euronext Paris – code ISIN : FR0010337865